



20
22

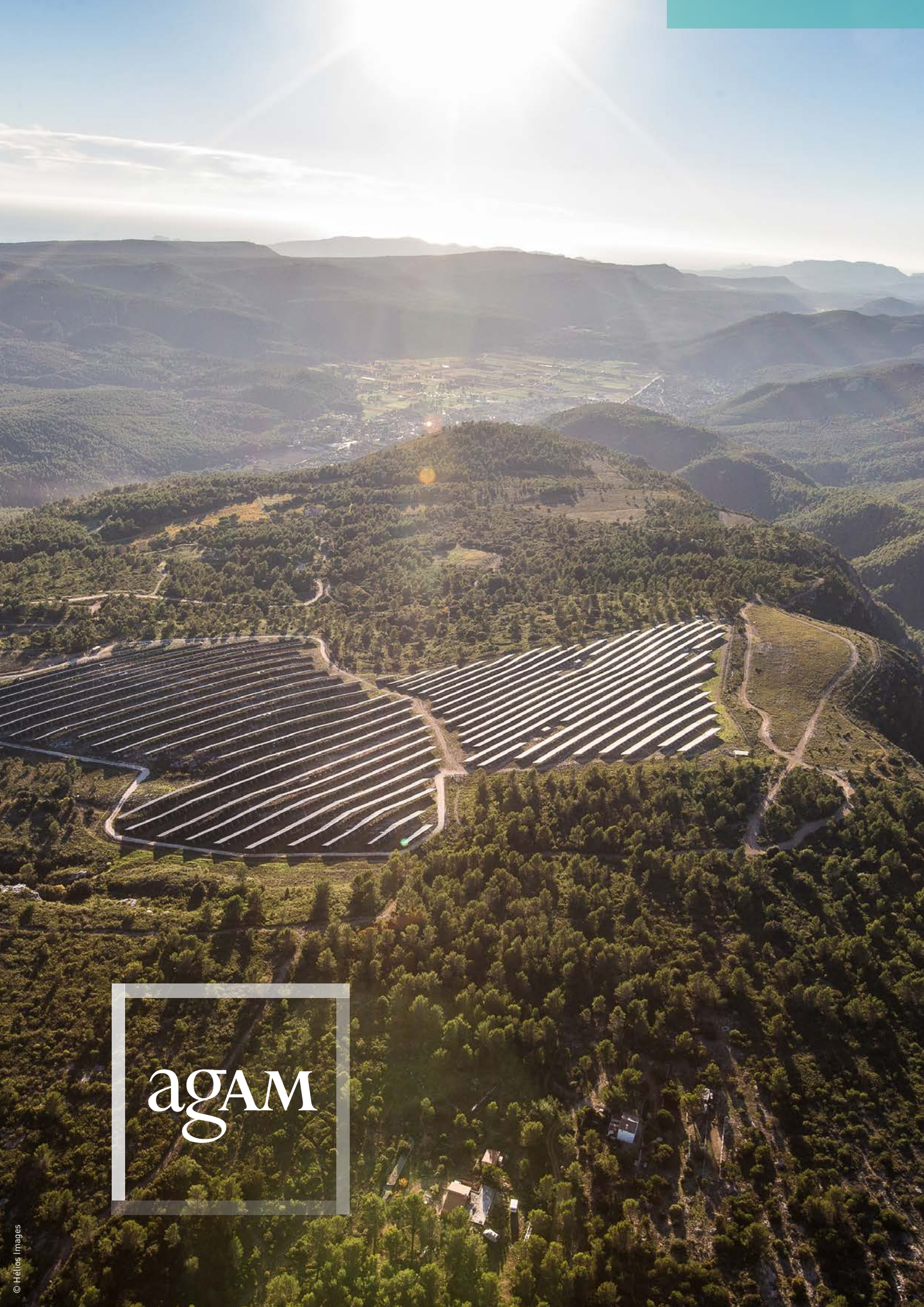
RAPPORT D'ACTIVITÉS

Document approuvé lors de l'Assemblée générale
du 01-06-2023



agAM

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE



agAM

SOMMAIRE

4

RAPPORT MORAL

9

L'AGENCE CONNAÎTRE L'AGAM ET SON FONCTIONNEMENT

21

L'ACTIVITÉ LES MISSIONS, LES ACCOMPAGNEMENTS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES ACTEURS

67

ANNEXES LES PUBLICATIONS DE L'AGAM



Retrouvez des contenus
additionnels en scannant
les QR Codes présents dans le
document. Vous accéderez ainsi
aux ressources accessibles sur :
www.agam.org

ÉDITO

RAPPORT MORAL

Éviter, réduire, compenser, (ERC) voilà trois termes qui accompagnent depuis quelques années l'action publique. Cette séquence ERC guide aujourd'hui les exercices de planification qu'accompagne l'Agam sur différentes parties du territoire métropolitain. Mais cet axiome pourrait également s'appliquer à l'action de l'Agam durant cette année 2022.

Au-delà d'être une ingénierie engagée dans l'accompagnement des transitions, le sens partenarial des travaux conduits par l'Agence permet d'**éviter** les logiques de silo comme un manque de cohérence de l'action publique. En prenant en considération chaque logique d'acteur, en favorisant le débat, l'Agam rapproche les points de vue et enrichit les projets, au bénéfice de tous.

Réduire les risques et les incertitudes grâce à sa connaissance du territoire et sa présence continue sur le terrain, au plus près des élus et de leurs équipes, l'Agam apporte une valeur ajoutée indéniable par ses méthodes et son expertise.

Compenser les contraintes et les impossibilités par de l'inventivité, de l'agilité et de la transversalité fait également partie de l'ADN de l'agence d'urbanisme.

C'est pourquoi l'Agam a le souci d'être à l'écoute et en proximité avec tous les territoires et à toutes les échelles ; parce qu'il n'y a pas de "petits" besoins mais simplement des besoins pour offrir services, équipements et qualité de vie à tous les habitants, quel que soit leur lieu de vie : métropolitain, urbain, périurbain ou rural. Ainsi, en 2022, l'Agam a accompagné différentes communes et EPCI dans leurs réflexions sur leur centralité, leur revitalisation, leur offre mobilité. Port Saint-Louis-du-Rhône, Sénas, Saint-Martin-de-Crau, dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain, les communes de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, Le Paradou, Eygalières et Mas-Blanc-des-Alpilles, pour l'analyse de leur centre, Manosque pour penser ses futurs quartiers ou encore Marignane, La Ciotat, Ceyreste et Cassis pour réfléchir à leur stratégie de mobilité.

L'Agam devient ainsi progressivement le cœur d'un écosystème partenarial pour donner du sens et favoriser la cohérence de l'action publique de ses collectivités membres. Pour accueillir toutes ces structures et développer les synergies, j'ai souhaité créer un nouveau collège statutaire, le collège des partenaires associés, qui regroupe aujourd'hui cinq structures ; toutes partageant avec notre agence d'urbanisme le sens partenarial et le souci du bien commun territorial.

Bien évidemment, l'Agam inscrit son action en réseau, au sein de la FNAU¹ à l'échelle nationale et au côté des quatre autres agences d'urbanisme du sud². J'ai d'ailleurs eu le plaisir de recevoir leur président à l'automne dernier afin d'échanger sur les perspectives de développement du réseau et de ses actions.

Tout au long de l'année 2022, l'équipe de l'Agam s'est fortement mobilisée pour accompagner, appuyer, initier les grandes démarches du territoire. Que ce soit le SCoT, les PLUi, le PLH, le suivi du PDM et des PLM, le SDIRVE³ mais aussi les travaux plus thématiques, en mobilité, environnement, habitat, géographie prioritaire, projet urbain, l'ensemble des 191 travaux inscrits au programme de travail partenarial a été conduit avec engagement et dans le souci d'une réponse propre et adaptée à des questions souvent complexes et imbriquées mais qui doivent faire consensus entre les acteurs. Mais ce consensus ne se décrète pas, il se construit. Là encore, l'Agam, en permettant l'échange non partisan, le dialogue, la confrontation des idées, en mobilisant son savoir-faire, favorise l'émergence et la construction d'une décision partagée qui fonde l'action publique.

À l'heure où notre société s'interroge sur la disparition de ses repères, à l'heure où la remise en cause de tous les ordres et modèles établis semble le gage d'une nouvelle intelligence collective, à l'heure où même les éléments factuels les plus avérés font l'objet d'incessantes polémiques et remises en question, il est indispensable de s'appuyer sur notre agence d'urbanisme qui, par ses données, ses analyses permet d'objectiver les débats, de développer une culture partagée et l'élaboration de documents, d'outils de planification, d'indicateurs et de statistiques tangibles et incontestables pour revenir à l'essentiel. C'est une chance de pouvoir bénéficier d'un outil d'ingénierie publique de qualité, accessible, entièrement dévoué à sa mission d'intérêt général.

L'année 2022 a enfin été marquée par l'arrivée d'un nouveau Directeur général au mois de février. Il a tout de suite engagé l'Agam dans une démarche de relance et de redéfinition de ses fondamentaux, en co-construction entre les adhérents et l'équipe, afin de fixer un cap et une visibilité pour l'association dans les prochaines années, dans un environnement en rapide évolution, tout en conservant les valeurs cardinales et l'engagement évoqués dans ces propos.

Éviter, réduire, compenser, voilà bien trois termes qui peuvent venir rejoindre les qualificatifs d'action de notre agence d'urbanisme qui sert nos territoires depuis maintenant 54 ans.



**LAURE-AGNÈS
CARADEC**
Présidente de l'Agam

1- FNAU : Fédération nationale des agences d'urbanisme (www.fnau.org).

2- Les agences d'Aix-en-Provence, Avignon, Nice et Toulon.

3- SCoT : schéma de cohérence territorial / **PLUi** : plan local d'urbanisme / **PLH** : programme local de l'habitat / **PDM** : plan de mobilité métropolitain / **PLM** : plan local de mobilité (déclinaison du PDM) / **SDIRVE** : schéma directeur infrastructure de recharge de véhicule électrique

QUELQUES REPÈRES 2022

17 janvier

**SCoT de la
Métropole AMP**

Lancement de la concertation publique du PADD du SCoT

19 janvier

Colloque de l'ARBE

Intervention au colloque sur le thème "Développement économique et sobriété foncière"

30-31 mars

Séminaire annuel de la mobilité URFé

Participation aux ateliers avec les agences Urba Lyon et de Strasbourg

17 mars

Santé et territoires

Webinaire co-animé par l'Agam avec la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avril et mai

Commission ambitions de la Métropole d'Aix-marseille-Provence

Participation aux ateliers dans le cadre de la loi 3DS. Production de contenus et participation à l'animation des ateliers.

6 mai

Débat sur l'immobilier d'entreprise

Participation au débat organisé par GOMET Média sur l'évolution de l'espace urbain et les mutations du travail.

12 mai

Sobriété foncière

Signature de la feuille de route partenariale



1^{er} juin

Séminaire Politique de la ville

Intervention pour présenter nos tableaux de bord et nos portraits QPV

30 juin

Atelier de l'Immobilier d'entreprise

Animation de l'atelier sur le thème "Bureaux des activités productives : de quoi parle-t-on ?"

18 mai

Webinaire ADEME / FNAU

Participation et présentation au webinaire "Solutions fondées sur la nature"





1^{er} juillet

Forum des projets urbains

Participation à l'atelier sur les formes urbaines aux côtés de la Métropole et de la ville de Marseille.

4 juillet

2^e Assises de l'ingénierie de l'ANCT

L'Agam est intervenue pour présenter ses travaux sur le "bien vieillir" et l'habitat des seniors en collaboration avec le département 13.

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

8 juillet

Séminaire Petites villes de demain

Séminaire régional à Sisteron organisé par l'ANCT. Intervention sur le référentiel PVD. Organisations de webinaires régionaux sur le thème "Financer son projet de revitalisation".



Septembre

Les usages des toits

Réflexions autour des usages des toits avec le collectif "À nous les toits". L'Agam partenaire de l'évènement Rooftop Day, organisé le 2 juillet 2022



21 octobre

Charte de la construction durable

Séminaire sur le Bilan de la Charte de la construction durable de la ville de Marseille



12-14 octobre

43^e Rencontres de la FNAU

Rencontre nationale des agences d'urbanisme co-organisée par l'AUAT et la FNAU



6 octobre

SRADDET & sobriété foncière

Accompagnement aux ateliers de travail territorial organisés par les agences du Sud et les services de la région.

29 septembre

Séminaire cartes & données sur les friches urbaines

Séminaire sur les inventaires des friches du réseau Connaissance du Territoire, piloté par la Région Sud, l'INSEE et l'Agam.



19 octobre

Réunion des directeurs des agences du Sud

Rencontre des directeurs et Présidents des agences d'urbanisme de la Région Sud



22-25 novembre

Semaine du logement accompagné

Organisée par l'Union Professionnelle du Logement Accompagné (UNAF0) à Marseille pour échanger sur l'utilité sociale du logement accompagné



1^{er} décembre

Journée Connaissance et Avenir du territoire

Organisée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur autour du thème "Observer et planifier, comment relever le défi de la sobriété foncière"



17 novembre

Séminaire sur les outils du paysage

Organisé par le département, en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et la DREAL



8 décembre

Atelier sur l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant (OTLE)

Atelier organisé par la Métropole AMP, sur les logements alternatifs dans le cadre de l'Observatoire territorial du logement étudiant Aix-Marseille-Provence. Mise en valeur des travaux réalisés par l'Agence.



L'AGENCE

CONNAÎTRE L'AGAM
ET SON FONCTIONNEMENT

UN ÉCOSYSTÈME PARTENARIAL

Lieu de dialogue, de mutualisation et d'expertise autour des champs du développement et de l'aménagement du territoire métropolitain et bucco-rhodanien, l'Agam, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise accompagne les différents acteurs pour favoriser l'émergence et la cohérence des politiques publiques plus durables, au service des habitants et acteurs économiques des territoires.

Le "bien commun" que constituent les territoires des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence demande une articulation forte des acteurs et la recherche permanente d'objectifs et de projets partagés, à partir d'approches et d'éclairages mais aussi de méthodes partagés ; c'est l'essence même de son statut partenarial.

L'AGAM, UN OUTIL COMMUN AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES ACTEURS

Plus de 50 ans d'expertise au service du territoire

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, fondée en 1969, développe son expertise dans la plupart des champs des politiques urbaines et territoriales : planification stratégique et réglementaire, études urbaines, habitat, social, mobilité, économie, foncier, environnement, data et patrimoine. Elle est un centre de ressources territoriales pour ses partenaires. Pour ce faire, elle tient des observatoires qui lui donnent une connaissance sur le temps long des acteurs et de l'évolution du territoire, et permettent à ses partenaires d'appréhender les changements et dynamiques en cours. Cette proximité lui permet une réelle agilité dans l'accompagnement de ses membres et des travaux en co-production.

Des missions données par la loi

L'Article L132-6 du Code de l'urbanisme définit les missions des agences d'urbanisme :

"Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

1. de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
2. de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux ;

3. de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
 4. de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
 5. d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
 6. de contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
 7. d'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.
- Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. Ces derniers sont soumis au chapitre II de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Un commissaire du Gouvernement est nommé auprès du groupement lorsque la part de la participation de l'État excède un montant déterminé par décret en Conseil d'État”.



Un outil d'aide à la décision

L'Agence vient en appui technique aux élus, en complémentarité des services des collectivités et des bureaux d'études. Elle met à disposition ses travaux. Elle propose des réflexions stratégiques et opérationnelles et apporte expertise et savoir-faire. Ces éléments servent de base aux décisions des élus.



Un réseau national

L'Agam fait partie d'une fédération nationale, la FNAU, qui réunit 51 Agences d'urbanisme. Ce réseau de près de 1 600 professionnels permet de capitaliser les pratiques et de mutualiser les savoir-faire.

Un modèle original d'ingénierie d'intérêt public

L'Agence est une association indépendante (loi 1901) de droit privé. Outil collectif de ses membres, ses travaux poursuivent l'intérêt général. Son activité répond aux obligations données par une circulaire et une note technique⁴. Ses instances, Assemblée générale et Conseil d'administration, composées d'élus, élaborent un programme de travail partenarial mutualisé qui répond aux besoins de ses adhérents. Ce programme de travail partenarial est cofinancé et se situe hors champ de la commande publique et sans TVA : par son financement, chaque partenaire dispose des travaux.



Le pilotage de l'Agence

Laure-Agnès Caradec, Conseillère métropolitaine déléguée à la Planification (PLUi), Vice-présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Présidente d'Euroméditerranée est Présidente de l'Agam depuis juin 2014. Elle est assistée dans la gestion et le suivi des activités de l'association par Frédéric Bossard, Directeur général depuis février 2022.



⁴- Circulaire no 2006-97 du 26 décembre 2006 - EQUU0612547C et note technique du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanisme - ETL 1509571N

LES TERRITOIRES ET LES MEMBRES DE L'AGENCE

 Communes partenaires

RÉGION SUD
ALPES PROVENCE CÔTE D'AZUR



DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE



LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE



TERRITOIRE DE MARSEILLE-PROVENCE



VILLE DE MARSEILLE





LES MEMBRES DE L'AGAM



LES PARTENAIRES ASSOCIÉS



LES AUTRES PARTENAIRES



LES INSTANCES en 2022

Structure associative, l'Agam est constituée de membres titulaires, de membres adhérents et de partenaires associés. Les instances s'organisent autour d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'administration. Le Bureau et le Comité des études complètent ce dispositif de fonctionnement collégial.

LES MEMBRES TITULAIRES

Les représentants de la Métropole AMP

| | |
|----------------------------|-----------------------------------|
| SABINE BERNASCONI | JEAN-BAPTISTE RIVOALLAN |
| NADIA BOULAINSEUR | GEORGES ROSSO |
| LAURE-AGNÈS CARADEC | ALAIN ROUSSET |
| GÉRARD GAZAY | MICHEL ROUX |
| FRÉDÉRIC GUINIERI | LIONEL ROYER-PERREAUT |
| PASCAL MONTECOT | JEAN-PIERRE SERRUS |
| HENRI PONS | |
| DIDIER RÉAULT | |

Les représentants de l'État

CHRISTOPHE **MIRMAND**
Préfet des Bouches-du-Rhône

CHARLES **VERGOBBI**
Directeur par intérim DDTM 13

BERNARD **BEIGNIER**
Recteur de l'Académie de Marseille

CATHERINE **BRIGANT**
Directrice Finances Publiques

Les représentants de la Ville de Marseille

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| PIERRE BENARROCHE | MATHILDE CHABOCHE |
| REBECCA BERNARDI | PIERRE-MARIE GANOZZI |
| AURÉLIE BIANCARELLI-LOPES | AUDREY GATIAN |
| SOPHIE CAMARD | CHRISTINE JUSTE |

Les représentants des autres structures titulaires

AURÉLIE **COUSI**
Directrice générale d'Euroméditerranée

LAURENT **AMAR**
Vice-président CCIMP

HERVÉ **MARTEL**
Directeur général du GPMM

LES MEMBRES ADHÉRENTS

Allauch
LIONEL **DE CALA** - Maire

La Ciotat :
ARLETTE **SALVO** - Maire

Les Pennes Mirabeau :
MICHEL **AMIEL** - Maire

Manosque
CAMILLE **GALTIER** - Maire

Plan de Cuques :
LAURENT **SIMON** - Maire

Septèmes-Les-Vallons :
ANDRÉ **MOLINO** - MAIRE

LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS :
SÉBASTIEN **DEBEAUMONT**
Directeur général

REGION SUD
RENAUD **MUSELIER**
Président

SNCF IMMOBILIER
GAËLLE **GRASSET**
Cheffe du pôle Valorisation

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie le 23 juin 2022 pour approuver les comptes et l'activité de l'Agence. À cette occasion, les statuts ont été modifiés afin de créer le collège des partenaires associés permettant d'accueillir les structures non-administratrices de l'association mais désirant coopérer et partager ses ambitions et objectifs.

Le Conseil d'administration

Réunis à deux reprises, en juin et décembre, le Conseil permet de gérer la vie de l'Agam et de débattre sur les grandes orientations à adopter. Outre les questions financières et de programme d'activité partenarial, le Conseil a validé les demandes des partenaires pour devenir partenaires associés de l'Agence d'urbanisme.

Le Comité des études

Le comité des études rassemble l'ensemble des partenaires de l'Agam. Il a pour objectif d'assurer des échanges techniques sur les projets et d'assurer le suivi collectif du programme de travail partenarial. Il se réunit plusieurs fois par an : à la fin du premier semestre pour une présentation de l'engagement du programme et envisager le travail du second semestre, à l'automne pour aborder le bilan et esquisser les perspectives de l'année suivante, et, enfin, en fin d'année, avant le Conseil d'administration pour présenter le futur programme.

Le comité technique complète les dispositifs de suivi du programme mis en place avec les différents membres. Pour la préparation et le suivi du programme partenarial, le comité des études s'est réuni deux fois en 2022.

LES RÉSEAUX

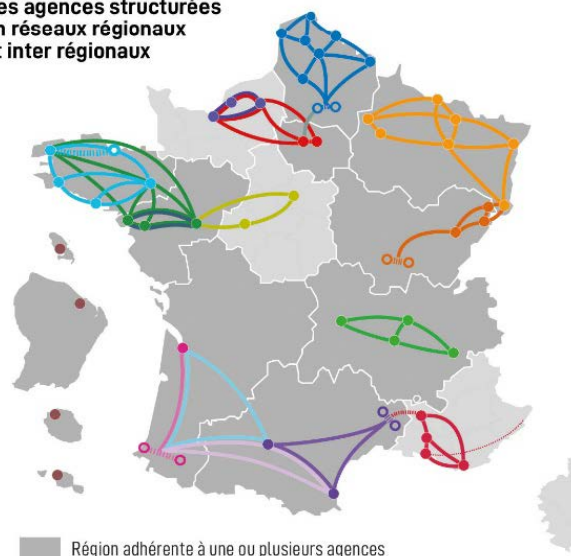
LA FNAU, LE RÉSEAU NATIONAL QUI FÉDÈRE LES 51 AGENCES D'URBANISME

L'Agence d'urbanisme est membre du réseau national qui réunit les 51 agences d'urbanisme. La FNAU représente pour ses membres un lieu privilégié d'échanges. Le fonctionnement de la fédération repose sur la mobilisation des agences et leur contribution aux travaux communs. L'Agam s'investit et y participe activement à travers l'animation d'un club, la rédaction d'articles ou de contributions collectives. En 2022, l'Agam a participé à la publication "Repenser les écosystèmes par la planification" ainsi qu'au Traits d'Agences sur la logistique avec un article "La grande logistique à l'épreuve de la sobriété foncière et de la décarbonation : l'exemple des Bouches-du-Rhône".

La représentation de l'Agam, désignée par le Conseil d'administration est assurée par la Présidente, **Laure-Agnès Caradec**. L'Agam fait partie du Bureau de la FNAU (www.fnau.org).

Chaque année, la FNAU organise une rencontre nationale sur un thème d'actualité. C'est un rendez-vous phare des acteurs et professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. La rencontre 2022 s'est déroulée à Toulouse sur le thème "Embarquement immédiat pour le changement". L'Agam a co-organisé un atelier sur les enjeux du zéro artificialisation nette (ZAN) et a participé à un atelier sur l'eau et le changement climatique, en présentant les travaux de l'OAP cycle de l'eau.

Des agences structurées en réseaux régionaux et inter régionaux



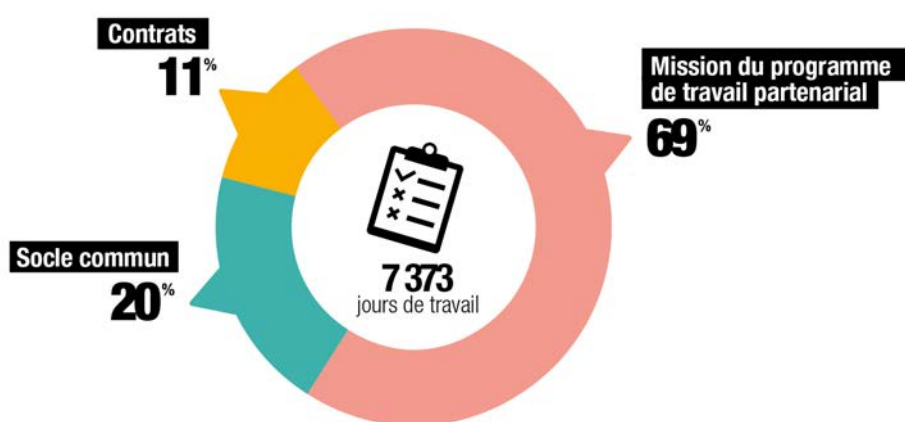
LE RÉSEAU DES AGENCES DU SUD : L'INGÉNIERIE TERRITORIALE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Le réseau régional regroupe cinq agences d'urbanisme (Aix-en-Provence, Avignon, Marseille, Nice, créée fin 2022 et Toulon). Il constitue une ingénierie mutualisée qui répond au besoin d'accompagnement des acteurs et des territoires de la Région. Le réseau a été partie prenante de la feuille de route sur la sobriété foncière signée en juin 2022. Il propose également des réflexions sur les grands enjeux régionaux : mobilité et qualité de l'air, adaptation aux changements climatiques, exposition du trait de côte ou encore consommation d'espace. Les systèmes d'observation territoriaux des agences permettent d'objectiver les dynamiques régionales et d'être un partenaire de premier plan de la Région Sud.

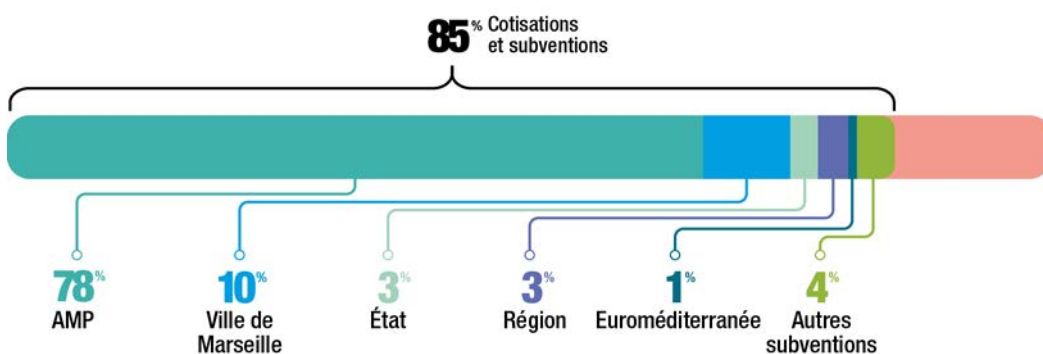


LE FONCTIONNEMENT ET FINANCEMENT

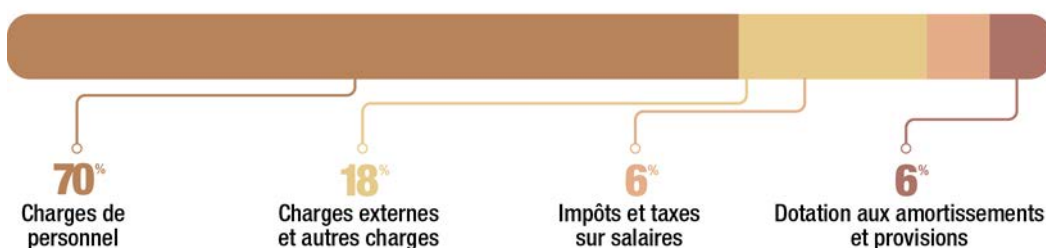
RÉPARTITION DES MISSIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2022



LES RESSOURCES



LES CHARGES



L'ÉQUIPE 2022-2023



**LAURE-AGNÈS
CARADEC**
Présidente



**FRÉDÉRIC
BOSSARD**
Directeur général



**JONATHAN
ALLFREE**



**VALÉRIE
ARCELIN**



**ANNE
BERBEY**



**MARIE-NOËLLE
BONGIORNO**



**ALAIN
BONNANS**



**THÉRÈSE NETAR
BOUALI MOUÉLE**



**CAROLE
BRINGUES**



**NATHALIE
BRUANT-SÉRAC**



**MARTINE
CARANONI**



**LAURENT
CARLUCCIO**



**LAURENT
COUTURE**



**MARION
DE TATA**



**ÉVELYNE
DUPAS**



**ÉLISE
FARGETTON**



**SÉBASTIEN
FIBLA**



**PASCAL
GIANSILY**



**SIMON
HALIOUA**



**JACQUE
HÉRÉTIGUIAN**



**CLOTHILDE
LABURTE**



**AGATHE
MITON**



**XAVIER
MOIROUX**



**BENOIT
NICOLAS**



**STÉPHANIE
NICOLAS**



**HERVÉ
NOLO**



LAURENT
PATAIN



SYLVIE
PINNA



LUCIE
RABBAT



ANNE-CLARISSE
REBEYROLE



BENOIT
REMORDS



DAMIEN
ROUQUIER



PAULINE
ROUSSALY



PEGGY
ROUSSELOT-ÉMARD



NICOLAS
SABLIER



CÉLINE
SAMPER



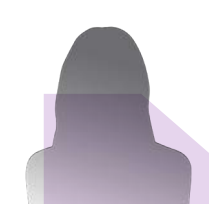
STÉPHANIE
SUQUET



LAËTTIA
SZANTO



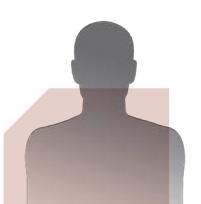
HERVÉ
THEDY



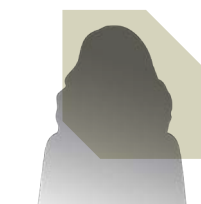
AURÉLIE
THOMAS



VINCENT
TINET



CHRISTOPHE
TRINQUIER



MARTINE
TUSA



ÉRIC
VAN DE VONDÈLE



LAURA
VERNEAU



LAURE
VIDAL



MAXIME
VITALIS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS EN 2022

DENIS AMOUROUX
RÉMI AYMARD
FANNY BARBE
AZALÉE BENOIT
JEANNE-MARIE BRÉMOND
CHRISTIAN BRUNNER
ALIX CARRÈSE
BENJAMIN COLOMB
SIMON DE BERGH
MATHILDE DELAHAYE
ANTONIN DUBERNARD

RÉMI ESCOUSSAT
ÉRIC GIRARD REYDET
MARINE KUSNIEREK
MARTINE LAMBALLE
ROMAIN LUFEAUX
CHARLÈNE MOREL
CATHERINE NÉVORET
JEAN PICON
FRÉDÉRIC ROUSTAN
THOMAS VERMOT
CLÉMENTINE YVOREL

STAGIAIRES

MIARIJAONA ANDRIAMANANTSOA
OUARDIA DJOUAHER
MEHDY ABDELLI
ALLETTE DUMONT SAINT-PIERST

L'organigramme complet sur :
www.agam.org





L'ACTIVITÉ

LES MISSIONS,
LES ACCOMPAGNEMENTS
AU SERVICE DU TERRITOIRE
ET DE SES ACTEURS



Étude sur les centres-villes des communes hors Métropole

Étude Petites Villes de Demain (Sénas)

Étude foncière SNCF Immo

Appui à la réalisation du diagnostic territorial du PNR Camargue

Secteur à enjeux du SCoT (Fos-Salon)

Élaboration d'un schéma directeur pour la requalification de la ZAE des Sardenas

Schéma global d'aménagement du secteur aéroportuaire

Toile industriel-portuaire de Marseille-Fos

Élaboration d'un plan-guide pour le centre-ville de Marignane

Petite Ville de Demain (Port-St-Louis-du-Rhône)

Lab'Urbain

Secteurs à enjeux du SCoT (Marseille Nord, Centre et Vallée de l'Huveaune)

Étude urbaine Grande Estaque

Étude urbaine St-Henri - St-André

Masterplan des Bassins Est

Étude de secteur St-Just-La Rose

Étude de projets urbains Capelette

Perspectives d'évolutions pour le secteur Michelet-Le Corbusier

Toile industriel-portuaire de Marseille-Fos

Contribution aux études pour une ZFE métropolitaine

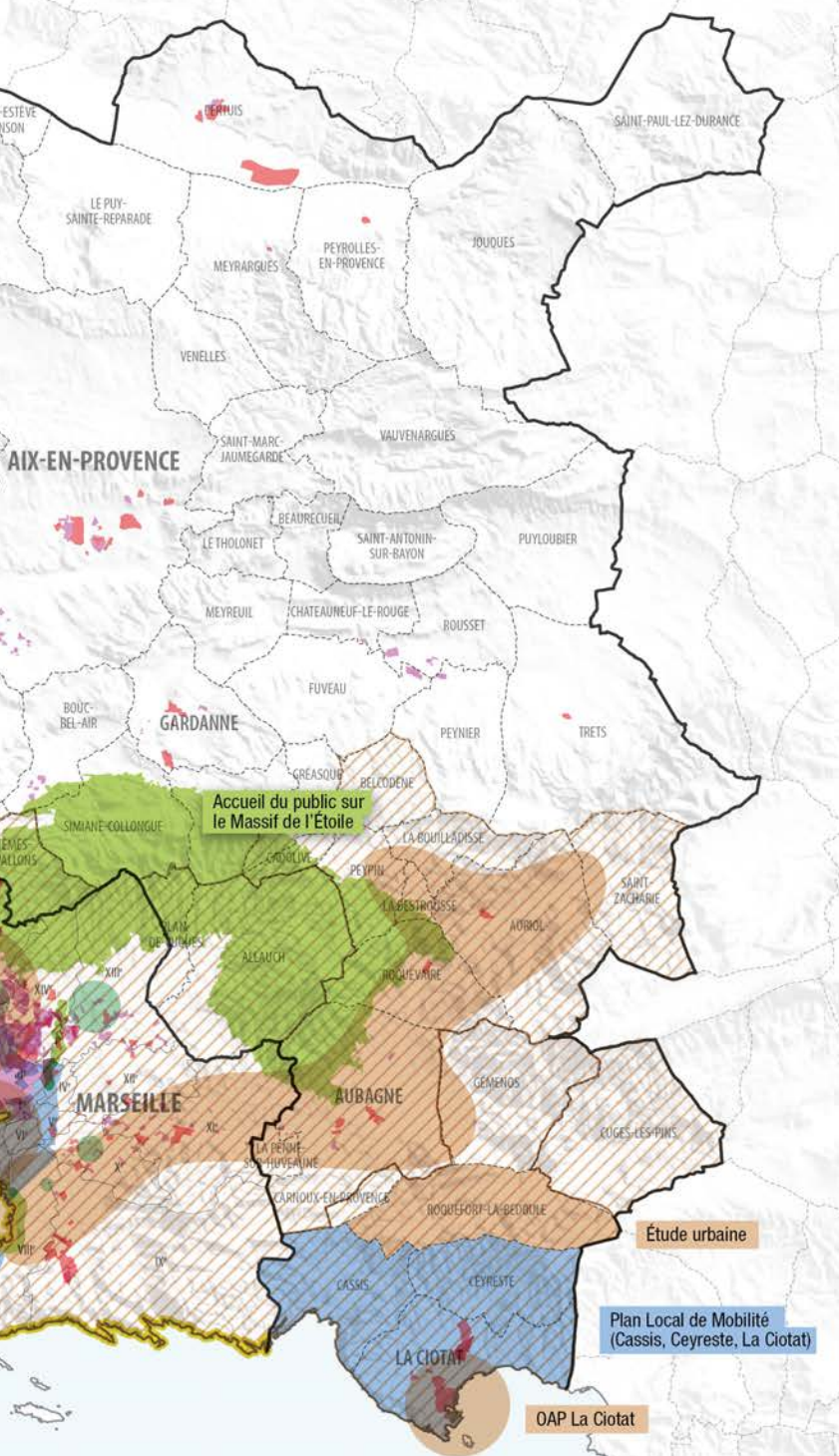
Améliorer l'accessibilité du Littoral Sud à Marseille

Étude urbaine Canal de Marseille sur la portion Chutes-Lavie-Longchamp

GRANDS TERRITOIRES

PLANIFICATION

Localisation des études 2022



À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

Diagnostic des lieux créatifs régionaux
Journée du SRADDET



À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Analyse des centre-villes
Accessibilité des personnes âgées



À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Appui au Conseil de développement
Appui à l'élaboration du SCoT (élaboration du PADD)
Paysages du quotidien
Mise à jour des potentiels fonciers théoriques en densification
Analyse de la consommation d'espace
Observatoire Territorialisé du Logement Étudiant
Analyse de l'enquête Enquête Ménage Certifiée Cerema
Évaluation annuelle du Plan de Mobilité 2020-2030 de la Métropole
Appui au Schéma Directeur des Infrastructures de recharge des Véhicules électriques (SDIRVE)
Consolidation de l'Atlas du parc locatif social
Veille et observatoire des copropriétés VOC Métropolitaine
Appui au dispositif Zéro Logement vacant
Accompagnement au Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)
Analyse des PLUi et leviers réglementaires pour le Plan Paysage
Identification de sites favorables à la mise en œuvre de mesures de compensation écologique



À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

Appui aux modifications du PLUi de Marseille Provence
Élaboration d'une OAP Nature en ville, résilience et santé



À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Appui à l'élaboration du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
Élaboration d'une OAP Trame verte et bleue



À L'ÉCHELLE DE MARSEILLE

Appui au bilan de la Charte construction durable
Tourisme durable et développement d'une nouvelle offre touristique
Estimation des besoins en immobilier de bureaux
Étude sur l'encadrement de la production de logement social
Suivi des permis de construire et de la production de logements
Mise en place d'un outil d'aide à la prospective scolaire
Appui au Plan Écoles : volet gymnases

PROJET URBAIN

MOBILITÉ


ÉCONOMIE

ENVIRONNEMENT

HABITAT

2022 en chiffres

6 
TABLEAUX
DE BORD

39 000
VISITEURS PAR AN
SUR NOTRE SITE INTERNET
DEPUIS 2010 

25 
PARTICIPATIONS
À DES SÉMINAIRES

7 373 
JOURS DE TRAVAIL

191 
MISSIONS
DANS LE PROGRAMME
DE TRAVAIL

3 
NOUVEAUX
PARTENAIRES
ASSOCIÉS EN 2022

4 600 
ABONNÉS SUR LINKEDIN

9 
NEWSLETTERS

100% 
D'ENGAGEMENT

LE SOCLE COMMUN

LE SENS PARTENARIAL DES MISSIONS DE L'AGENCE

L'Agam est bien plus qu'une structure d'ingénierie qui accompagne ses membres dans la préparation de leurs politiques publiques et projets. C'est un espace ressource et d'échanges pour l'ensemble des acteurs publics qui produisent des actions sur le grand territoire marseillais.

L'Agence met à disposition de ses membres un socle commun de documents et de données, dans des champs thématiques et transversaux de plus en plus variés. Elle analyse ces données et diffuse largement ses connaissances, notamment via un portail de données et d'outils numériques. Les travaux et l'actualité de l'Agam sont également diffusés par différents médias et supports de communication.

Ce socle commun est permis par les apports financiers des membres. Il est "accessible à tous, car financé par tous". Ce rapport d'activité présente quelques initiatives réalisées en 2022.



» Les outils en ligne de l'Agam permettent une observation dynamique du territoire avec de nombreux chiffres-clés, à plusieurs échelles, comparables entre eux, sur les différentes thématiques urbaines étudiées à l'Agence. Ils permettent de diffuser de la donnée intelligente pour alimenter nos travaux et sont de véritables dispositifs d'observation de long terme. Par la cartographie et la data-visualisation, ils donnent du sens à la donnée et les clés pour la comprendre.

Outils cartographiques et numériques de l'Agence

Outre leur amélioration et mise à jour constante, l'Agence a enrichi les outils disponibles avec de nouveaux tableaux de bords et l'outil Ariel permettant de filtrer, visualiser et exporter les établissements du fichier Sirene sur la France entière. Il permet ainsi de préparer les données pour ne récupérer que l'essentiel.

Ces éléments positionnent l'Agam comme un acteur majeur de l'observation du territoire, tant en matière d'accès à la donnée que de traitements à valeur ajoutée pour aider nos partenaires à mieux appréhender les dynamiques territoriales et les enjeux de demain. #

En savoir + sur :
www.agam.org



» L'ensemble des applications de l'Agam (cartes interactives, Dynamiques urbaines, tableaux de bord...) fait l'objet d'une valorisation des données et alimente les analyses nécessaires à la mise en place et au suivi des politiques publiques.

Tableaux de bord Conjonctures et Quartier de Veille Active

(QVA)

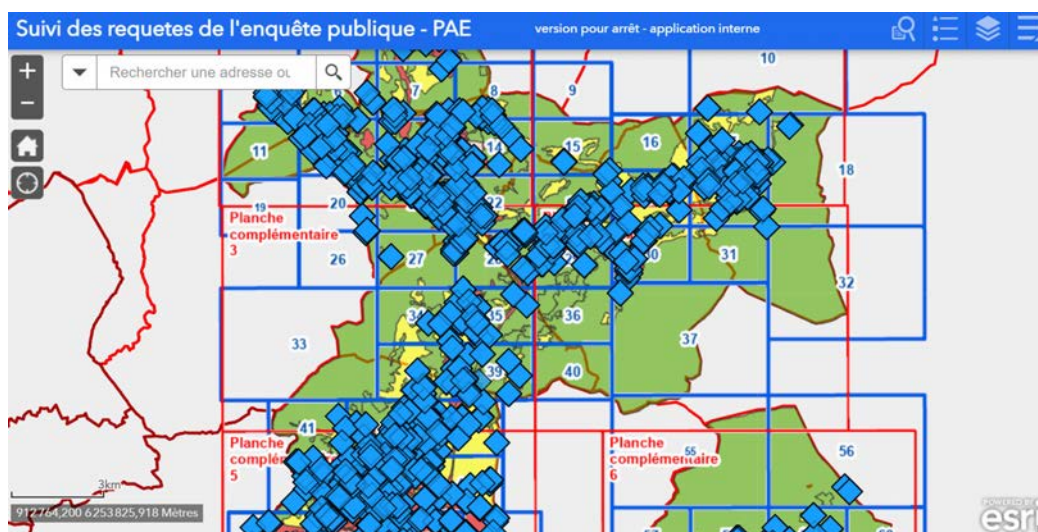


Pour compléter sa palette d'outils, l'Agam a mis en ligne un nouveau tableau de bord "Conjoncture". Ce dernier est dédié à l'observation de la dynamique de l'emploi, du chômage et des établissements afin de mieux apprécier la conjoncture et l'état de santé de l'économie locale. Il fait la synthèse des données mises à jour trimestriellement par l'Urssaf, l'Insee, Pôle Emploi et les Greffes des Tribunaux de commerce.

Autre nouveauté 2022, le tableau de bord "Quartiers de Veille Active" est en cours de finalisation pour compléter celui réalisé l'année précédente pour les Quartiers Politiques de la Ville. En effet, l'Agam a initié avec l'Aupa et le service cohésion sociale de la Métropole Aix-Marseille-Provence, un travail d'identification des territoires (hors quartiers prioritaires) nécessitant une veille particulière compte tenu de leurs fragilités. Suite à cette analyse, 139 territoires ont pu être identifiés et référencés dans le tableau de bord, dans la perspective de l'évaluation des six contrats de ville de la Métropole et de la préparation du futur Contrat de ville métropolitain. 🌱



En savoir + sur :
www.agam.org



Logiciel e-PLUi

► Le e-PLUi est l'outil de suivi de l'enquête publique entièrement développé par les équipes de l'Agam. Il a pour objectif de faciliter le suivi du traitement de l'enquête publique dans les différentes procédures d'élaboration ou de modification des PLUi. D'abord déployé pour le PLUi de Marseille-Provence, il a également été plébiscité par les équipes du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Cet outil sur mesure est adapté aux besoins des différents intervenants. Il permet notamment la géolocalisation, des requêtes et des avis, leur synthèse, la consultation de directions et experts concernés par la thématique de la requête et la saisie des collectivités pour un avis final. Il assure par ailleurs une traçabilité des requêtes déposées à la fois sur les registres papiers, dématérialisés et par courrier. Ces particularités sont essentielles pour faciliter le travail des commissaires-enquêteurs et respecter le calendrier retenu pour la finalisation des travaux. L'Agam met ainsi à disposition des collectivités des outils d'ingénierie au service de l'action publique locale. 🌱



Une communication au service de notre écosystème partenarial

► L'animation du partenariat repose, d'une part, sur la valorisation de nos actions auprès de notre écosystème partenarial et, d'autre part, sur la sensibilisation d'un public plus large. À travers ses outils de communication, l'Agence cherche à faire connaître ses travaux et réflexions affirmant ainsi son rôle d'accompagnement et d'aide à la décision au service des partenaires et du territoire.

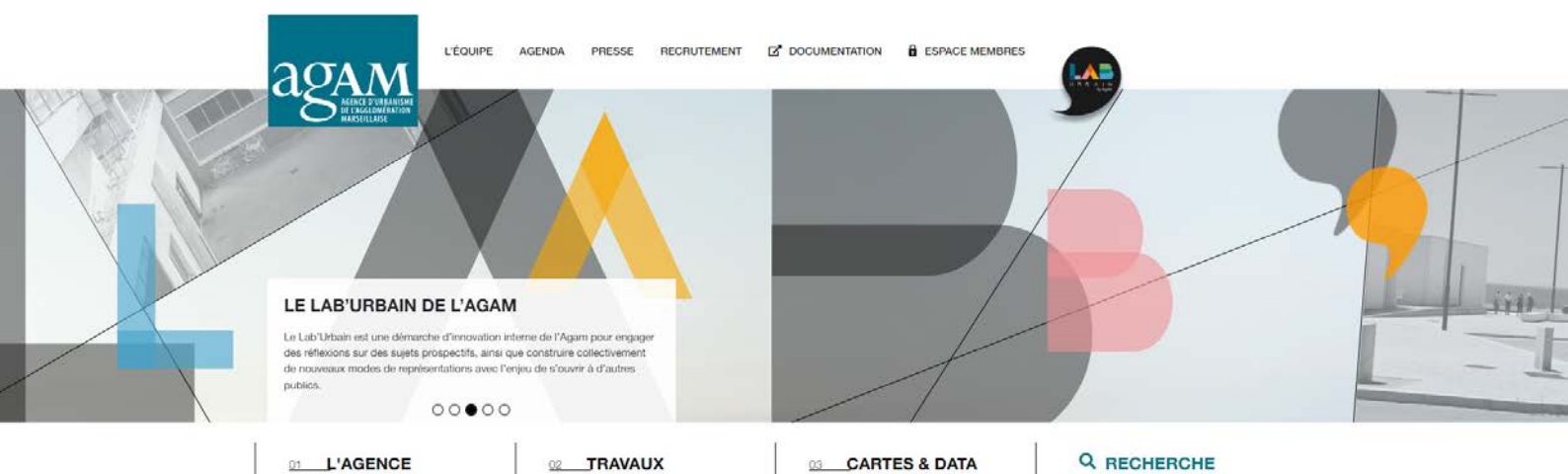
Nos publications sont l'expression des expertises variées de l'Agence. La valeur ajoutée d'une agence d'urbanisme réside principalement par le défrichage de sujets novateurs et prospectifs. Nos publications, les "Regards" et les "Focus" de l'Agam proposent une analyse détaillée d'un sujet d'actualité ou, au contraire, d'une future tendance et décryptent les dynamiques à l'œuvre sur le territoire grâce notamment aux observatoires conduits par l'Agence. ❁



En savoir + sur : www.agam.org



Des outils pour animer le partenariat



► Vitrine de l'ensemble de nos activités et centre de ressources, le site internet de l'Agam est un point clé de notre communication. Il permet aux partenaires de bénéficier d'une information variée et multicanal.

Pour continuer à vulgariser nos travaux et rendre accessible nos études, le site internet évolue régulièrement pour être toujours plus dynamique et ergonomique. En 2022, les outils numériques étaient placés au cœur du site avec un accès rapide aux chiffres-clés du territoire, aux cartes dynamiques et au moteur de recherche "Data communes".

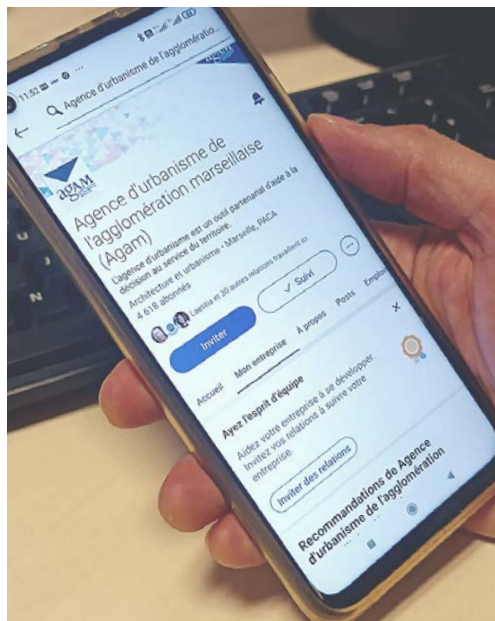
Pour garder le contact avec nos partenaires, nous publions une newsletter mensuelle, "L'Actu de l'Agam", qui recense nos dernières publications ainsi qu'une sélection de nos activités et d'événements à venir. Inscrivez-vous à notre newsletter pour continuer à recevoir nos informations via notre site www.agam.org. #



En savoir + sur :
www.agam.org

► L'Agam est engagée activement depuis cinq ans sur les réseaux sociaux, pierre angulaire d'une communication auprès de notre écosystème partenarial. Nous sommes présents sur différents réseaux, Twitter, LinkedIn et Instagram, pour partager nos actualités et valoriser nos travaux. Notre approche et notre discours sont informatifs et pédagogiques pour une meilleure compréhension par un large public. Avec 2 350 abonnés sur Twitter et 4 600 sur LinkedIn nous gagnons chaque année de plus en plus d'abonnés, signe que l'Agam est un lieu ressource pour le territoire. En 2022, pour gagner en visibilité nous avons enrichi nos contenus avec des chiffres clés, vidéos et images en liens avec les grands événements nationaux (Salon de l'Agriculture, journée mondiale de l'eau, journée du patrimoine...).

Par ailleurs, l'Agence a mis en place une stratégie de relations médias pour faire connaître ses travaux et augmenter la visibilité de ses actions.

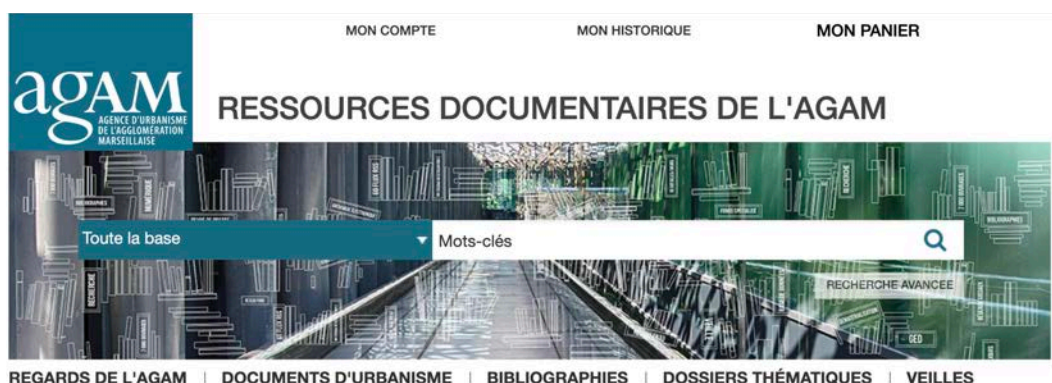


L'Agence, lieu d'échanges et de débats

Une des missions essentielles de l'Agam est de favoriser les échanges entre ses partenaires et d'animer le débat local. Sur différentes thématiques, l'Agence organise des échanges et débats régulièrement. En 2022, un grand nombre d'événements avec les partenaires ont été organisés : rencontres, webinaires, séminaires, tables-rondes... 🌱



La documentation au cœur des travaux de l'Agence



► La documentation a contribué à la réalisation des études en assistant l'équipe projets dans ses recherches d'informations et de documents et en assurant une veille thématique et ciblée qui s'adapte en permanence aux orientations du Programme de travail. La documentation assure la gestion du fonds documentaire, spécialisé et riche de 27 514 documents (études depuis 1969, revues spécialisées, ouvrages...). L'accès à ce fonds est proposé au public (partenaires, professionnels de l'urbanisme, enseignants, chercheurs, étudiants...) sur rendez-vous.

La diffusion et la valorisation du fonds documentaire sont possibles via le portail documentaire de l'Agence qui permet d'effectuer des recherches sur l'ensemble des supports d'information (études, articles papiers ou en ligne, revues et livres) avec un niveau d'accès variable selon le profil des utilisateurs (3 591 références intégrées en 2022).

La diffusion de l'information se fait par l'envoi de newsletters (presse, veille, dépouillement des revues et travaux de l'Agence) aux personnes inscrites sur le portail documentaire (dont les membres du CA et partenaires de l'Agence). #



En savoir + sur :
www.agam.org

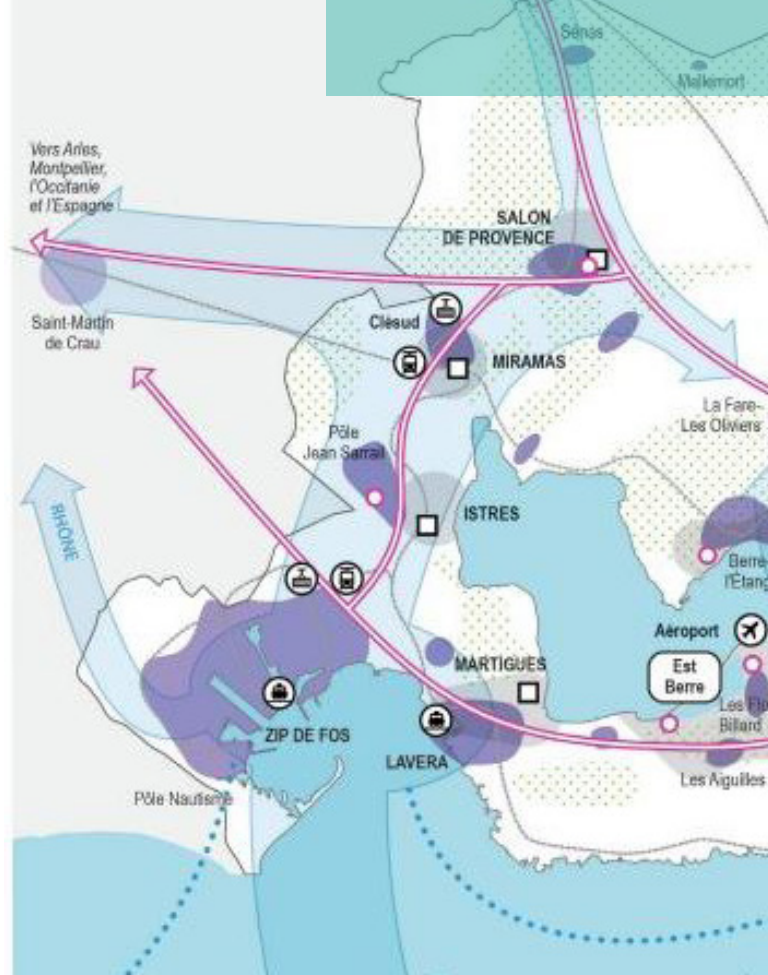
LES MISSIONS ET ACCOMPAGNEMENTS

DONNER DU SENS,
DÉVELOPPER LA COHÉRENCE

Les missions inscrites dans un Programme de travail partenarial annuel sont établies par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale et intéressent, directement ou indirectement tout ou partie des membres de l'Agam.

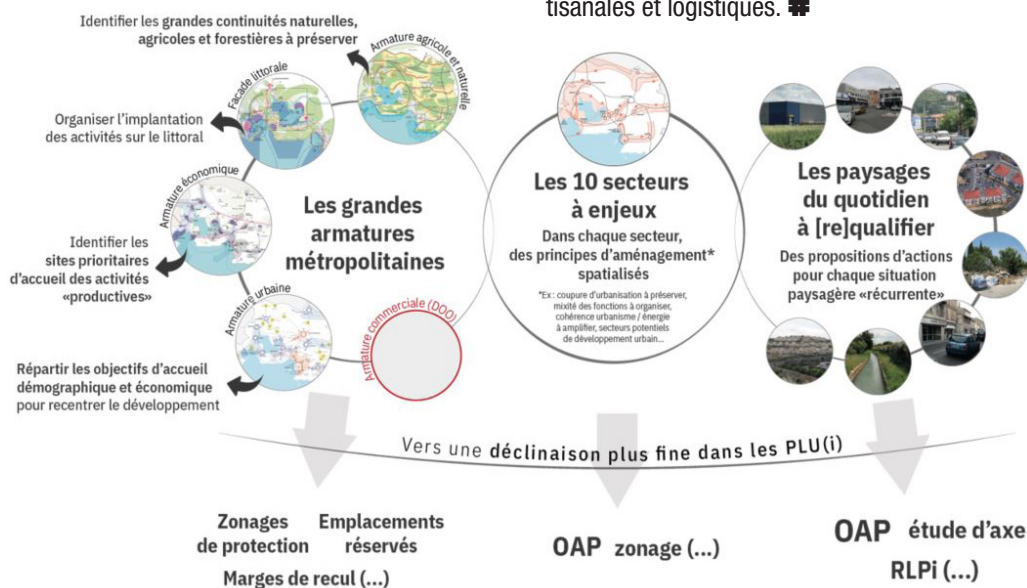
Par son activité, l'Agam concourt à la bonne connaissance du territoire métropolitain. Ses travaux ont tous le même objectif : faciliter le dialogue entre ses partenaires membres et aider au rapprochement des projets d'aménagement et des politiques publiques qu'ils conduisent dans une recherche de cohésion.

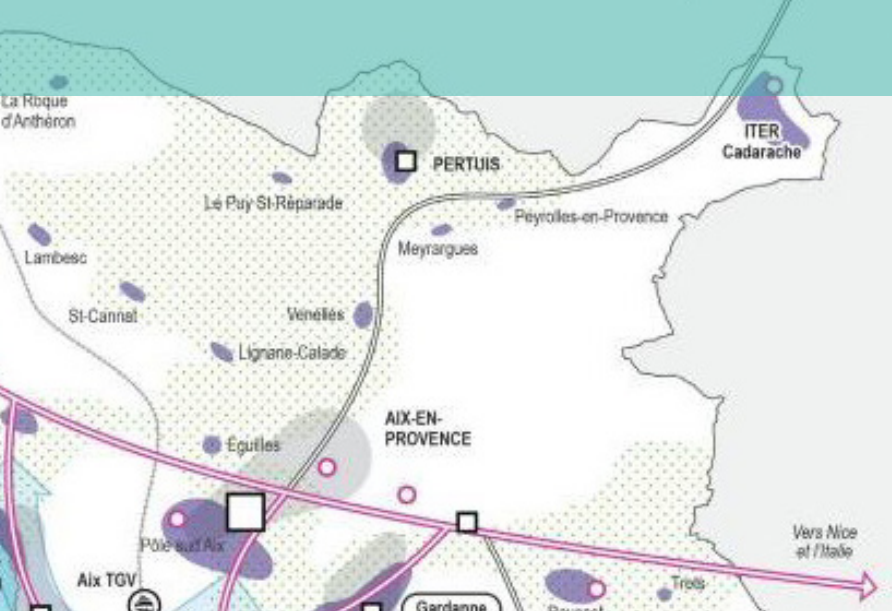
► Dans le cadre de l'élaboration du SCoT métropolitain, l'Agam et l'Aupa ont été fortement impliquées dans la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document stratégique exprime le projet de territoire à l'horizon 2040, au travers d'orientations en matière d'habitat, de développement économique, de déplacement, d'environnement et de réduction de consommation d'espace. Il fixe également un cap à atteindre en termes de croissance démographique et d'emplois. Ce document, construit avec les élus, les équipes métropolitaines et territoriales ainsi que les principaux partenaires, a été partagé lors de réunions publiques avant d'être débattu en Conseil métropolitain en octobre 2022.



Le SCoT métropolitain

Les agences ont également accompagné la Métropole lors de la préparation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ainsi que dans l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL). Ce dernier constitue un document d'aménagement à part entière permettant de réguler certaines constructions et implantations commerciales, artisanales et logistiques. 🚧





En savoir + sur :
www.agam.org



PASCAL MONTECOT

Vice-président de la Métropole
 Aix-Marseille-Provence

LE POINT DE VUE DE...

Depuis toujours, elle nous donne son expertise sur les nouvelles préoccupations sociétales et la manière dont nous pouvons les prendre en compte.

(...) Comme je l'ai dit, l'Agence joue essentiellement un rôle d'observateur et d'accompagnement au déploiement des outils d'un développement territorial durable. Ils sont nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence urbanisme et aménagement qui, je le précise, est toute jeune pour notre Métropole.

C'est donc un rôle d'observation, de conseils et de perspectives, tant au niveau des enjeux nationaux (tels que le climat, la sobriété foncière...) que des enjeux de proximité. Notre Métropole est ainsi riche de sa diversité, issue des 92 communes qui la composent. Elle est également un formidable outil qui permet une collaboration active et constructive des différents acteurs qui font l'aménagement du territoire.

“ L'Agam est un partenaire majeur et historique de la Métropole ”

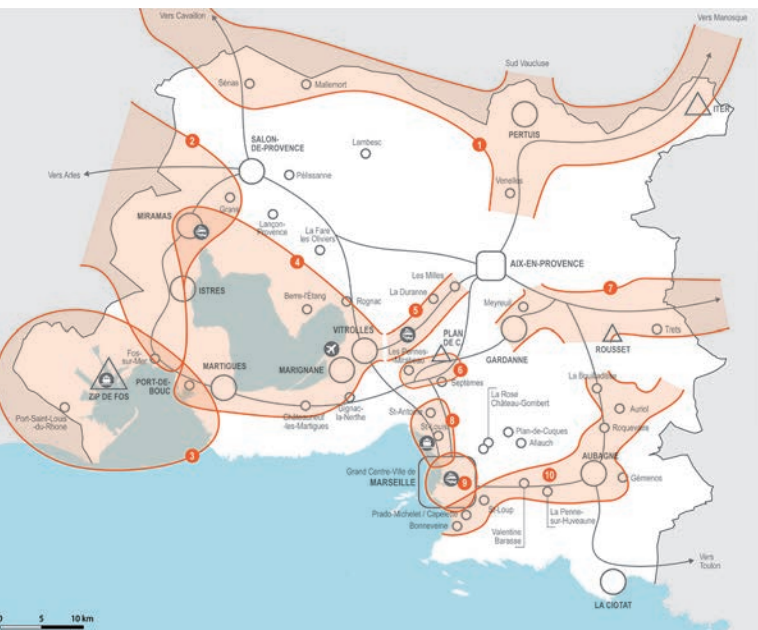
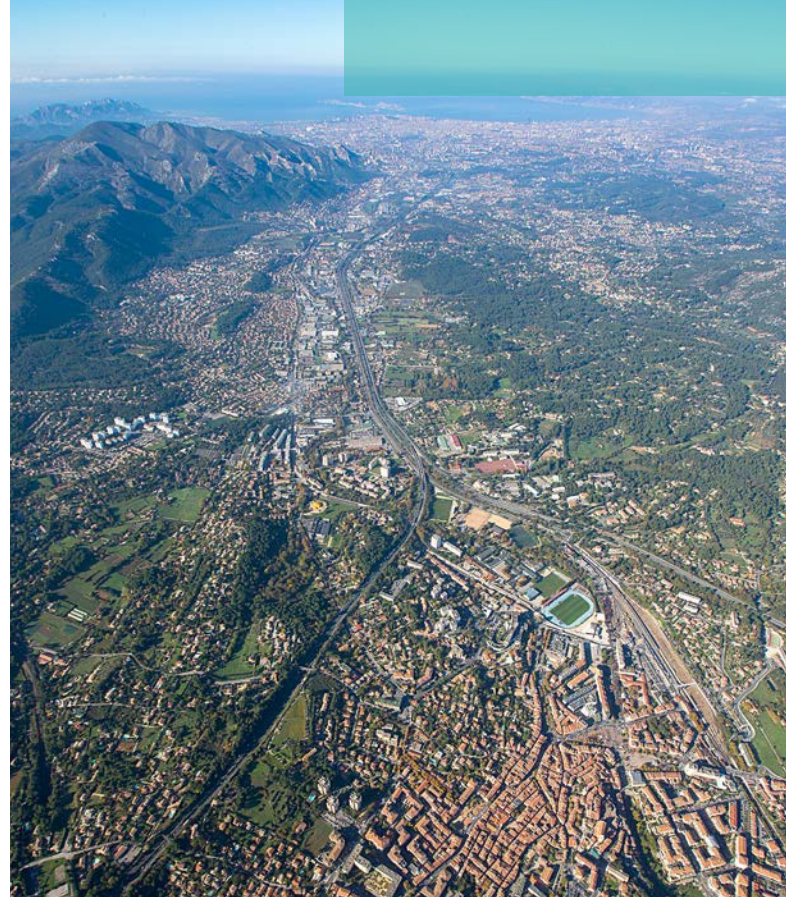
Les implications de l'Agam sont nombreuses mais avant tout une présence au long cours auprès des élus et des techniciens de la Métropole et des communes. C'est ce qui fait sa valeur ajoutée.

D'importants chantiers sont devant nous : Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux à élaborer ou à faire vivre, projets urbains à proposer aux communes, grands secteurs stratégiques à développer. L'Agam doit participer à ce mouvement collectif (ou dynamique collective).

L'Agam s'inscrit naturellement en complémentarité de nos actions avec cette connaissance historique du territoire. C'est ce qui la rend d'autant plus agile et réactive.

Les enjeux climatiques et la sobriété foncière vont profondément modifier nos manières de décider et de faire. L'Agam doit être à nos côtés.

Secteur à enjeux du SCoT



» Les agences conduisent un travail sur des secteurs identifiés comme stratégiques en raison de leur impact sur l'attractivité et la qualité d'aménagement et de développement dans le cadre du SCoT métropolitain.

Couvrant de grands ensembles territoriaux, parfois à l'intersection de plusieurs périmètres de PLUi, ils présentent des enjeux transversaux et spécifiques, de niveau métropolitain, auxquelles les orientations globales du SCoT ne peuvent répondre pleinement.

Certains recouvrent une entité géographique singulière (vallée, étang, golfe), d'autres se développent autour d'axes de mobilités importants (Axe Fos-A54/Plaine de Crau, RD9) ou au sein d'espaces urbains majeurs, notamment ceux situés au sein de la ville de Marseille. Chacun d'entre eux nécessitent une mise en cohérence au regard de la diversité d'espaces, de fonctions qu'ils intègrent et des mutations engagées, pour lesquels il est nécessaire de fixer des grands principes d'organisation (en termes d'attractivité économique, d'accessibilité, d'habitat, de transition énergétique et d'environnement).

Présentées sous formes de "zoom" du futur D00, ils n'ont pas de portée prescriptive mais feront l'objet d'un cahier de recommandations, annexé au D00. #

➤ Afin de répondre aux enjeux urbains et climatiques, le travail de l'Agam sur la stratégie opérationnelle de développement de la nature en ville s'est poursuivie en 2022. Elle constitue l'un des principaux axes d'évolution du PLUi de Marseille-Provence depuis son approbation en 2019. Cette stratégie partagée avec les 18 communes du territoire se décline en deux volets :

- une stratégie territorialisée visant à renforcer la maille verte et bleue de Marseille-Provence : nouvelles prescriptions de protection, identification des zones à renaturer... ;
- l'intégration de l'OAP thématique "Nature en ville, Résilience & Santé" qui introduit des principes d'aménagement génériques à intégrer dans les projets. Document inédit en Région Sud-Paca, ce document est volontairement pédagogique et illustré. Il contient des orientations générales à destination des porteurs de projet et des instructeurs.



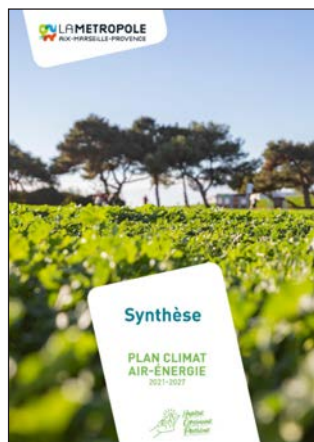
Stratégie Nature en ville

PLUi Marseille-Provence



Ces nouveaux éléments réglementaires consacrent le projet environnemental comme véritable "squelette" du PLUi. Plus largement, ils préfigurent la possibilité d'élaborer un "Plan vert métropolitain", qui pourrait asseoir l'ambition de la collectivité sur les sujets incontournables de la ville de demain. 🌿

» En 2022, l'Agam a appuyé la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la mise en œuvre de l'axe 2 de son Plan Climat "Favorisons un aménagement résilient face au changement climatique". Répondant à des besoins de pédagogie sur le contenu et les objectifs du PCAEM, mais également à une évolution réglementaire de mise en compatibilité avec le PLUi, l'Agam – en lien avec l'Aupa – a mis en œuvre une démarche de concertation interne à la Métropole et ses territoires. Ce travail d'accompagnement à la mission Stratégie Climatique de la Métropole a permis de favoriser le partage interne avec les équipes Planification des territoires et de commencer à co-construire une réponse mutualisée aux enjeux climatiques de demain.



Accompagnement au Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)



Les rencontres, les entretiens et l'organisation d'une journée d'ateliers PCAEM-PLUi ont permis de faire émerger des propositions d'orientations générales et coordonnées, en faveur de la lutte et de l'adaptation au changement climatique de la Métropole. En concertation avec les équipes Planification et SCoT, ces travaux devraient se poursuivre en 2023, en intégrant également un volet opérationnel. ✚

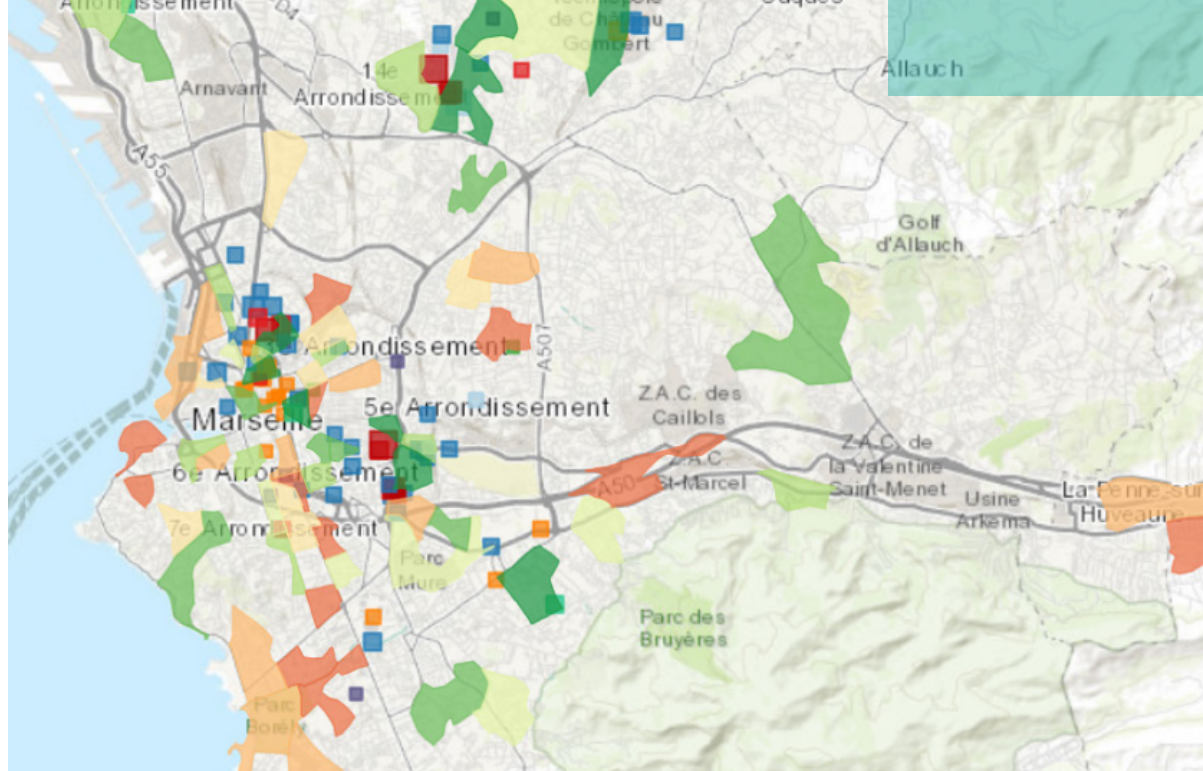
Contribution à la démarche "Ambition" d'Aix-Marseille-Provence et appui au Conseil de développement

► La loi 3DS de février 2022 a modifié les statuts de la Métropole, actant un recentrage sur les enjeux stratégiques et un retour aux communes des compétences de proximité. Pour mettre en œuvre ces évolutions, trois commissions ouvertes à tous les élus métropolitains ont travaillé en parallèle de la CLECT : finances, intérêt métropolitain et ambition. L'Agam et l'Aupa ont été sollicités en appui à la démarche Ambition, pour produire des contenus et contribuer à l'animation. Les agences ont notamment réalisé un portrait territorial et participé aux ateliers de construction des scénarios de l'Ambition (huit rencontres entre avril et

juin 2022 qui ont mobilisé 120 participants). Les élus ont retenu un scénario ciblé sur les transitions (écologiques, climatiques, numériques...) pour plus d'impact sur la qualité de vie, l'emploi et l'environnement.

En parallèle, les agences ont poursuivi leur travail d'appui au Conseil de développement, renouvelé en 2022 : tenue de webinaires de connaissance du territoire, production de contenus pour les avis du Conseil initiés en 2022 sur les questions de l'agriculture, le sentiment d'appartenance métropolitain et la densification pour une ville plus agréable. 🌱





Observatoire Territorial du Logement Étudiant Aix-Marseille-Provence (OTLE AMP)

» L'OTLE Aix-Marseille-Provence, créé en 2019 et labellisé en 2020 réunit le CROUS Aix-Marseille-Avignon, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Aix-Marseille Université, la DREAL de Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que les agences d'urbanisme, Agam et Aupa. Cette année, il a élargi son partenariat et compte trois nouveaux membres : la ville de Marseille, la ville d'Aix-en-Provence et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Depuis avril 2022, l'OTLE AMP met à disposition une cartographie inédite qui facilite la recherche de logement pour les étudiants au sein du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cette cartographie interactive est évolutive, actualisée tous les deux ans. De nombreuses informations utiles y sont regroupées comprenant les logements dédiés aux étudiants, les sites d'enseignement supérieur et les lignes de transports en site propre. L'outil permet également de croiser des informations sur les équipements et les commerces.



En savoir + sur :
www.agam.org

L'OTLE AMP a également organisé un atelier avec pour thème "Les logements alternatifs : quelles pratiques et opportunités dans la Métropole Aix-Marseille-Provence ?". Une table ronde organisée autour de trois thématiques : la colocation classique, la colocation/cohabitation intergénérationnelle et la colocation inclusive. Avec plus d'une cinquantaine de participants, ce fut l'occasion, à travers des témoignages de professionnels et d'étudiants, de mieux appréhender le sujet de l'habitat alternatif. 🌱



Tourisme et transition écologique à l'échelle régionale

» La DREAL Paca a initié une réflexion sur l'évolution du tourisme régional, appuyant cette démarche, l'Agam et l'Audat ont co-produit un tableau sur les travaux et les expériences recensés à l'échelle de la région Paca et au-delà, qui portent sur le tourisme et la transition écologique. Ce tableau présente des entrées multi-thématiques (mobilités/transports, ressources, hébergements, déchets, équipements, aménagements...) pour cinq typologies territoriales : littoral, rural, montagne/alpin, urbain, transversaux. Ce travail se poursuivra en 2023 avec un livrable final qui mettra en avant, notamment, le travail de benchmark réalisé. Les agences répondent ainsi présentes pour synthétiser les fondamentaux et accompagner les acteurs vers des pratiques plus durables et adaptées aux enjeux locaux, dans des espaces soumis à une pression environnementale importante. #





Encadrement de la production de logement social à Marseille

» Les travaux réalisés par l'Agam en 2022 ont permis d'affiner et de préciser l'étude engagée en 2021, qui visait à identifier les secteurs favorables au développement de l'offre sociale au regard de l'accessibilité, de l'offre de services et d'équipements.

Les compléments apportés en 2022 ont permis d'objectiver la question des niveaux de loyers du parc social existant à destination des familles. Jusqu'en 1996, les loyers du parc social étaient fixés selon différents modes de calculs qui induisaient des écarts importants en termes de surfaces et de niveaux de loyers en €/m², par rapport à la surface habitable "réelle" et "vécue" des logements.

L'étude réalisée dans le cadre du Programme de travail partenarial de 2022 a permis de "gommer" les effets de ces différents modes de calculs afin d'obtenir une photographie des niveaux de loyers du parc locatif social au regard des plafonds de revenus des ménages. #



Façade maritime Nord de Marseille

Une approche partenariale pour repenser la relation ville-port

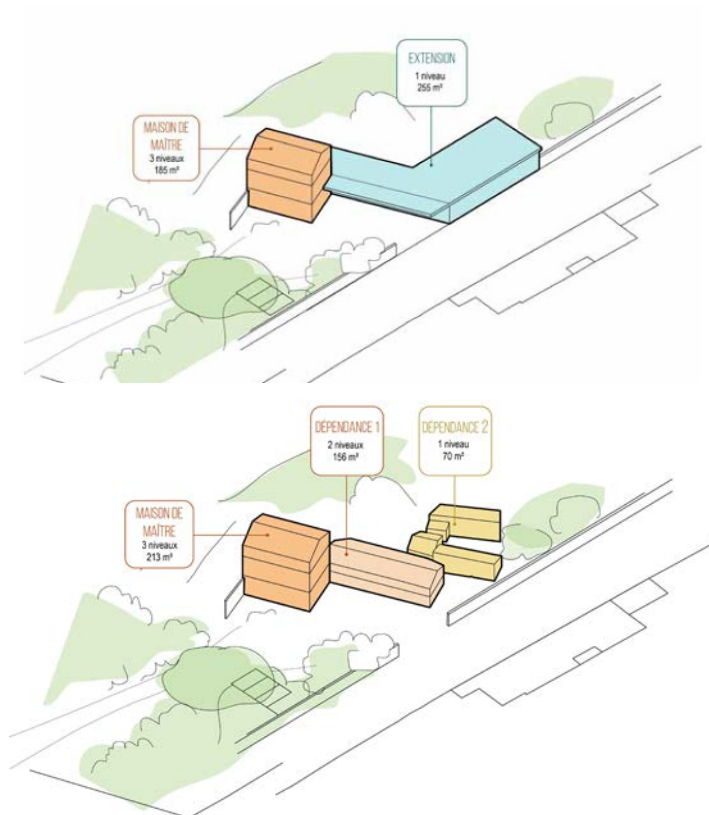


» La Charte ville-port constitue un cadre de dialogue entre les acteurs institutionnels dont la finalité est un développement équilibré et cohérent de la Façade maritime Nord de Marseille. Au-delà de la participation aux instances de pilotage, l'Agam collabore au Dialogue ville-port, dispositif de concertation publique visant à développer des relations de "bon voisinage" entre les activités portuaires, les activités urbaines et les quartiers limitrophes des bassins Est. En parallèle, l'Agence accompagne le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), la Métropole AMP et la Ville de Marseille dans deux démarches territoriales sur les secteurs de Grand Estaque et Saint-André-Saint-Henri. Il s'agit de faire émerger une vision partagée de l'évolution souhaitée de ces secteurs et de proposer des actions d'amélioration du cadre de vie. Toutes les démarches engagées par les partenaires de la Charte ont pour objectif de faciliter la construction et la mise en œuvre de projets portuaires, maritimes, économiques et urbains partagés. #



➤ L'Agam apporte au Service des Autorisations d'Urbanisme (SAU) un accompagnement technique et régulier dans une démarche de conseil, à travers plusieurs actions cohérentes et étroitement liées entre elles :

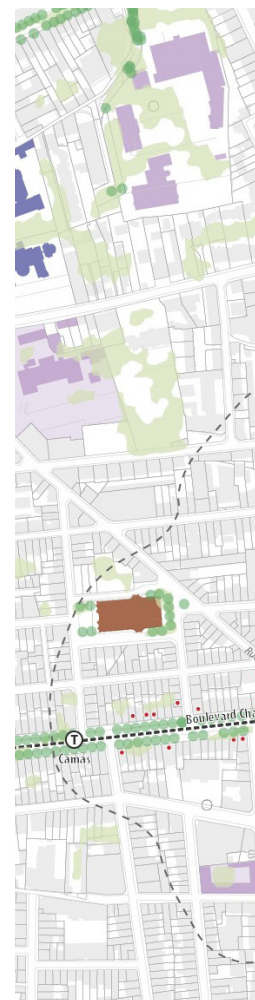
- appui en Ateliers Techniques d'Urbanisme sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets déposés en permis de construire ou leur faisabilité, aux côtés de l'adjointe au Maire chargée de l'urbanisme (et parfois en présence des maires de secteurs) ;
- expertise conduite durant l'appui instructeurs sur la bonne appréhension de la règle ;
- réalisation de notes sur le bâti patrimonial suite aux Ateliers Techniques d'Urbanisme avec l'Architecte des Bâtiments de France, ou autres notes thématiques ;
- réalisation d'études rapides d'aide à la décision sur la bonne intégration des projets.



Appui et conseil à la Ville de Marseille

Toutes ces actions contribuent à l'expression d'un discours clair des acteurs de la construction. Par le biais des "séminaires" animés par la Ville et l'Agam, il se diffuse auprès des instructeurs du SAU. Cette démarche pointe aussi les possibles modifications à venir du PLUi et contribue à alimenter la Charte de la construction durable. 🌱

Apporter une expertise urbaine pour des opérations plus cohérentes, intégrées et qualitatives



LE POINT DE VUE DE...

L'Agam est un lieu ressource, qui a à la fois la caractéristique d'avoir la mémoire et la connaissance fine du territoire, et, d'être en capacité de nous éclairer dans une logique de prospective, les deux étant liés. L'Agence a la mémoire des projets, regroupe les données pour poser des diagnostics assez fins et aussi éclairer la prise de décision qui doit rester politique. Elle a cette faculté à éclairer via les apports de la technique sous l'angle de la prospective urbaine pour le développement du territoire.

L'Agam est un partenaire précieux sur de multiples thèmes. On a la chance de pouvoir interroger les services de l'agence sur des sujets variés, très liés aux enjeux urbains, mais aussi à l'économie, au logement ou à l'environnement. Pour moi, l'Agam c'est une aide à la décision qui est précieuse sur des questions de court terme mais aussi sur des dynamiques de moyen ou long terme.

L'Agence nous aide à prendre les meilleures décisions sur des thèmes urbains et immobiliers à travers le volet des études et travaux discutés en ateliers d'urbanisme, pour continuer de fabriquer la ville. Elle est également présente sur les questions de logement avec une priorité donnée au fait d'offrir les meilleurs logements que cela soit des logements sociaux ou privés.



ÉRIC MÉRY

Conseiller municipal spécial délégué à l'urbanisme et l'aménagement durable, la stratégie patrimoniale

“ L'Agam est un outil d'aide à la décision précieux ”

Cet éclairage multithématique de l'Agam est très précieux pour nous permettre de dessiner les politiques publiques qui aujourd'hui et demain vont orienter le devenir du territoire.



► Particulièrement mis en exergue avec la crise sanitaire, le caractère structurant des petites villes pour le territoire constitue un atout à préserver. Elles exercent des fonctions de centralité à l'échelle de leur bassin de vie et sont un relai indispensable de réponse aux besoins des habitants. Pourtant, nombre d'entre elles sont fragilisées. Face à ce constat, le programme national "Petites villes de demain", lancé en septembre 2019, ambitionne d'accélérer la transformation des petites villes.



Un accompagnement sur-mesure pour les Petites Villes de Demain

Au sein d'Aix-Marseille-Provence, six communes s'y inscrivent. À la demande de la Métropole, l'Agam a accompagné deux d'entre elles, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Sénas, dans la définition de leur projet de territoire. La co-construction avec les élus et les techniciens a été le maître mot. Une approche transversale a permis de préparer la Convention cadre, expression de la stratégie partenariale et opérationnelle du territoire. Celle-ci sera mise en œuvre jusqu'en 2026. D'ici là, l'accompagnement de l'Agam continue à travers des études urbaines plus ciblées ou encore avec l'analyse des dynamiques territoriales tout au long du programme. #



En savoir + sur :
www.agam.org

Interroger la revitalisation des centres de communes des Bouches-du-Rhône hors Métropole

► Les centres-villes font l'objet d'un intérêt renouvelé à la croisée d'enjeux d'attractivité, d'habitat, d'équipements..., au moment où le réchauffement climatique a montré toutes les limites de l'étalement urbain. En attestent des programmes nationaux comme Action cœur de ville (Envie de ville pour Aix-Marseille-Provence) et Petites villes de demain (PVD) comme vu précédemment. Dans ce contexte en 2020, le Conseil départemental a engagé une réflexion, avec l'appui de l'Agam, sur les centres des 29 communes hors Métropole. Un premier diagnostic a permis de cibler en particulier les communes dont les centres étaient susceptibles d'évolution et non inscrites dans les dispositifs nationaux.

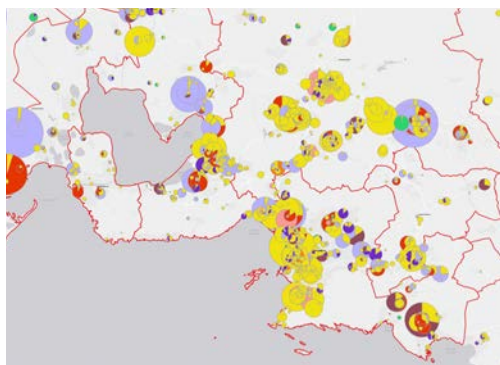
En 2021, trois monographies ont ainsi été réalisées à partir d'indicateurs et d'enquête terrain à Terre-de-Provence Agglomération : Eyrargues, Orgon et Mollèges, et trois autres en 2022 à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Paradou, Eygalières et Mas-Blanc-des-Alpilles. Ce travail a également nourri celui réalisé dans la commune de Saint-Martin-de-Crau, lors de travaux préalables à une démarche PVD.



» Depuis une dizaine d'années, l'Agam analyse les marchés de l'immobilier d'entreprises, et notamment celui du bureau, qui concentre une grande partie de la production et de la commercialisation du territoire métropolitain. Enjeu d'attractivité, le bureau est aussi un élément indispensable pour penser la mixité fonctionnelle des villes, répondre aux besoins de proximité ainsi qu'une meilleure cohérence urbanisme transport. En 2022, la ville de Marseille a souhaité engagé avec l'appui de l'Agam, une première étape dans la connaissance fine du parc de bureaux de la commune, à la fois en volumes et en dynamiques. L'Agence a réalisé une première actualisation localisée du parc de bureaux marseillais, ainsi qu'une analyse des dynamiques de commercialisation. Ces premières analyses ont permis de consolider les attendus pour une démarche plus complète qui débutera en 2023 avec la Ville et la Métropole, afin, notamment, d'analyser les mutations en cours ainsi que les futurs sites de développement. #



Estimation des besoins en immobilier de bureaux à Marseille





LE POINT DE VUE DE...



LAURENT AMAR

Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence

L'enjeu sur notre territoire est de concevoir des politiques d'aménagement durables et cohérentes, en associant les différents acteurs et en prenant en compte les enjeux territoriaux, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux. L'Agam est en ce sens un acteur clé de l'aménagement, jouant un rôle de conseil et d'aide à la décision pour les élus des collectivités.

Les agences d'urbanisme sont également des sources précieuses d'informations sur les tendances et les enjeux urbains, sociaux et environnementaux du territoire. L'Agence fournit des données et des analyses approfondies qui nous permettent de mieux comprendre les dynamiques urbaines du territoire. C'est ce qui caractérise le socle des études économiques que nous co-construisons.

La CCIAMP, en tant que membre de l'Agence, peut suivre les projets des différents territoires, apporter sa vision éco-

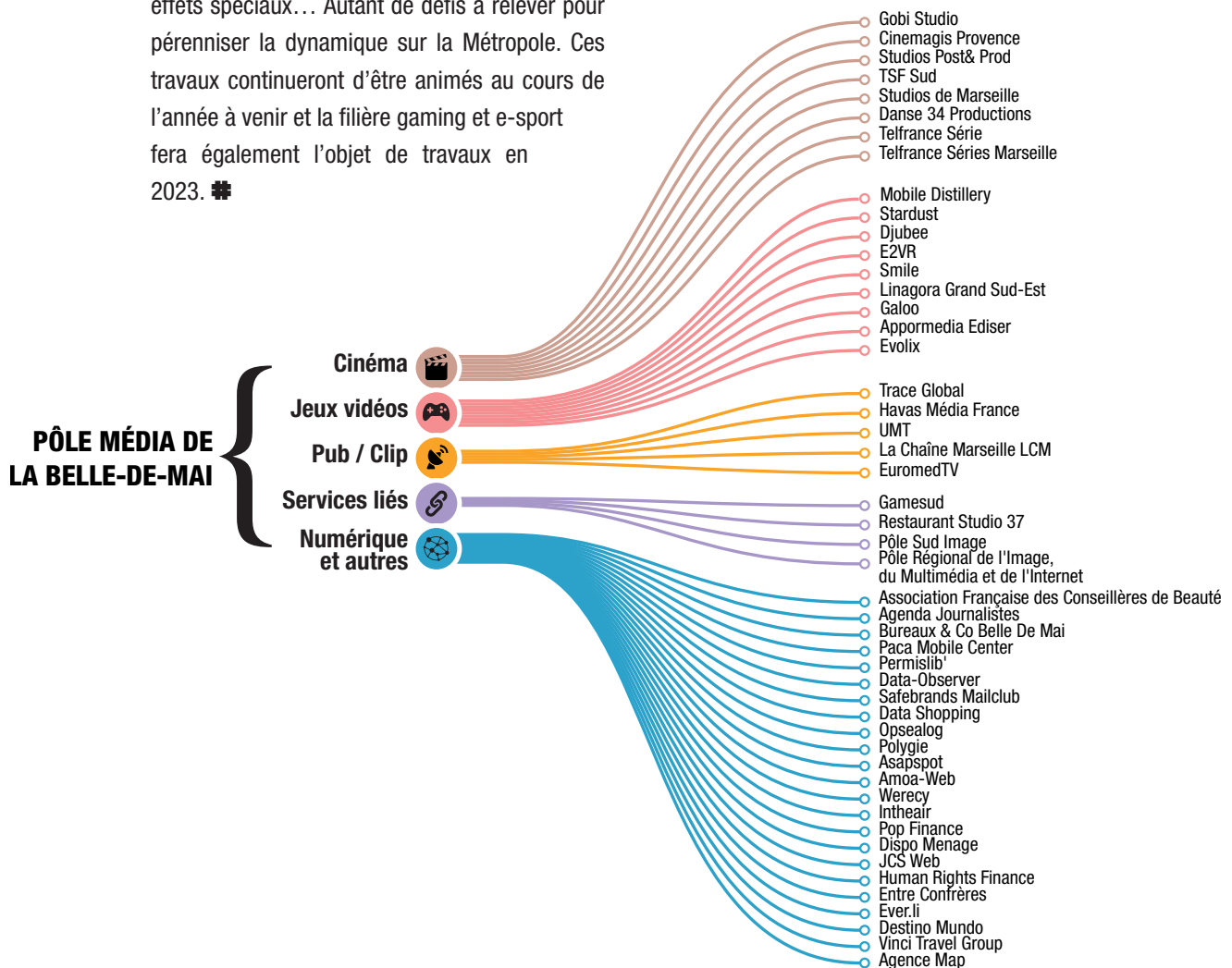
nomique et veiller à la prise en compte des besoins des entreprises et du développement économique pour contribuer à la réussite de projets d'envergure du territoire.

Être partenaire de l'Agam nous permet de rester informés des évolutions territoriales, en particulier celles qui peuvent avoir un impact sur l'activité économique. La CCI peut ainsi être force de proposition dans les projets de développement des territoires.

“ L'Agam est en ce sens un acteur clé de l'aménagement ”

► En 2022, la Métropole a impulsé une analyse de l'impact économique de la production cinéma et audiovisuelle sur son territoire. Filière faisant l'objet d'une concurrence sensible entre les territoires, cette étude a pour objectif d'aller au-delà des conséquences directes et d'estimer les impacts induits, notamment sur les activités sous-traitantes des productions locales. Afin de répondre au mieux à ces objectifs, l'Agam a proposé une première méthode d'analyse et identifié les enjeux pour accentuer les effets d'entraînement et l'ancrage pérenne des productions au niveau local. Les leviers d'action pour développer une stratégie et une politique publique efficiente sont nombreux : infrastructures de tournage, formation, écosystème de l'innovation numérique et effets spéciaux... Autant de défis à relever pour pérenniser la dynamique sur la Métropole. Ces travaux continueront d'être animés au cours de l'année à venir et la filière gaming et e-sport fera également l'objet de travaux en 2023. 🎬

Impact métropolitain de la filière cinéma



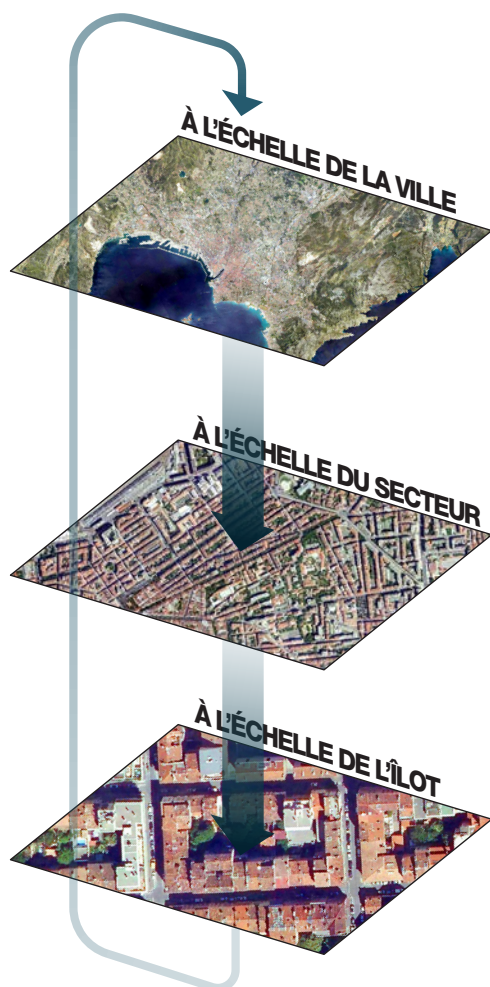


Suivi de la Charte de la Construction durable

» La Charte de la Construction durable, portée par la Ville de Marseille, a soufflé sa première bougie en septembre 2022. À cette occasion, un séminaire s'est tenu le 21 octobre dans les locaux de l'Ordre des Architectes afin de réunir une pluralité d'acteurs (élus et techniciens des collectivités, promoteurs, architectes, représentants de l'État...) autour des thèmes de la Charte, dans un dispositif favorisant l'émergence d'idées et d'outils au service de la qualité urbaine. L'Agam a accompagné l'organisation de cet événement sur le volet graphique mais aussi par sa présence active aux ateliers thématiques co-animés par les élus et techniciens de la Ville. En effet, les sujets portés par la Charte sont investigués depuis plusieurs années par l'Agence : nature en ville, qualité urbaine et architecturale, équipements... Tous ces sujets émergeant au Programme de travail partenarial se poursuivront en 2023 dans divers travaux thématiques et à travers l'accompagnement au suivi de la Charte. #

► Grace au dialogue entre la Ville et la Métropole, sur les enjeux de la "Fabrique urbaine", trois études ont été conduites par l'Agam sur les secteurs potentiels d'évolution urbaine, inscrites dans un chaînage d'échelles, allant de celle de la commune jusqu'à l'îlot. D'abord, une enveloppe potentielle d'intensification a été définie au regard des zones de bonnes dessertes actuelles et des projets à venir. Soumise à divers critères, cette cartographie a permis d'identifier des secteurs potentiels de mutation.

À l'issue de ce préalable, le secteur de Saint-Just à la Rose a été retenu pour approfondissement. Un diagnostic multithématique a permis d'affiner l'approche par croisement des déterminants liés à la qualité de vie : accès aux transports en commun, aux parcs, présence d'équipements de proximité et éloignement des nuisances.



Démarche croisée pour une intensification urbaine adaptée

Études urbaines

Enfin, la démarche "Évolution des tissus" a porté sur trois îlots, afin de compléter la réflexion. Plusieurs scénarios d'évolution ont été soumis. L'objectif est de proposer des règles "sur mesure", au-delà de ce que préconisent le PLUi et l'OAP QAFU, pour répondre aux enjeux de renouvellement, de fonctionnement et de paysage urbain. L'Agence s'est saisie de ce sujet en proposant une approche à la fois théorique et stratégique, partagée entre les partenaires, afin d'anticiper au mieux la localisation et les formes urbaines souhaitées pour l'évolution du territoire. #





LE POINT DE VUE DE...



**LAURE-AGNÈS
CARADEC**
Présidente de l'Agam

L'Agam est un outil partenarial qui rassemble les acteurs du territoire pour permettre et favoriser le débat, notamment sur des questions prospectives.

L'Agence est en ce sens un outil d'aide à la décision. Elle est également un acteur majeur sur l'accompagnement de documents d'urbanisme comme le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). À ce titre, les équipes de l'agence accompagnent la Métropole Aix-Marseille-Provence dans l'élaboration et le suivi des PLUi du territoire, dont le PLUi de Marseille-Provence. Dans le cadre de ces travaux, elle a contribué en 2022 à l'OAP thématique "Nature en ville, résilience & santé", document à vertu pédagogique.

L'Agence est également un outil d'ingénierie partenariale au service des territoires qui a pour ambition de répondre aux enjeux partagés de développement de ses membres. C'est à ce titre qu'elle intervient, dans une démarche commune aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Pro-

vence et de la Ville de Marseille, deux membres historiques de l'Agence, sur des études urbaines mutualisées. Ces études portent plus précisément sur des questions d'intensification urbaine, sujet majeur de la "Fabrique urbaine" d'aujourd'hui et de demain.

“ L'Agam, outil partenarial fort au cœur des territoires ”

Enfin, l'Agence est un outil qui travaille en réseau, principalement avec les différentes agences d'urbanisme du territoire. C'est au cœur de la philosophie des structures partenariales comme l'Agam. C'est pour cela que nous souhaitons animer et fortifier le réseau des agences de la Région Sud avec notamment le partage d'une feuille de route commune.



Relocalisation de l'Hôpital Lavéran

Accompagnement au choix d'un site

► L'Agam a accompagné l'État pour aider au choix d'un site dans l'hypothèse d'une relocalisation de l'hôpital militaire Lavéran à Marseille. Une approche multithématique croisée et des esquisses d'implantations ont été produites sur chaque site pré-identifié par les partenaires. Elles ont abouti à une analyse comparative pour aider à la décision. La réactivité de l'Agence et sa connaissance fine du territoire lui ont permis de répondre dans des délais contraints. Cette mission d'appui et de conseil a été rendue possible grâce à l'ancrage territorial historique de l'Agam, à ses multiples partenaires et à sa capacité de mise en relation (directions métropolitaines, services de la Ville de Marseille, Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille...) qui ont permis de faire émerger les meilleures propositions grâce aux contributions complémentaires de l'ensemble des acteurs. 🌱

Appui au Plan École de Marseille

» L'Agam poursuit son appui auprès de la Ville de Marseille dans la réalisation du Plan Écoles, à travers la mise à jour des données prospectives scolaires et une étude sur les gymnases.

Concernant le volet prospectif, l'Agence, forte de l'expertise des précédents travaux, a réorienté sa méthode et a travaillé à l'échelle des secteurs scolaires. Cette approche permet de donner une perspective d'évolution des effectifs réels, sans tenir compte des stratégies d'évitement ou du niveau de saturation de l'école. Le pas de temps a lui aussi été recalculé (2021-2027).

Pour le volet gymnase, l'Agence a accompagné la Ville dans sa stratégie pour la programmation d'équipements en lien avec la réalisation du Plan Écoles. L'objectif est de proposer l'équipement le plus adapté dans le cadre de la création/réhabilitations des écoles. Au-delà du seul diagnostic quantitatif, les préconisations de l'Agam prennent en compte les évolutions d'usage des équipements (mutualisation, ouverture au plus grand nombre) ainsi que l'urgence environnementale et les enjeux de transition écologique. #



► Le Plan de Mobilité de la Métropole Aix-Marseille Provence, adopté en décembre 2021, prévoit d'être décliné dans chacun des 25 bassins de proximité. Le premier de ces "Plans locaux de mobilité", accompagné par l'Agam, se situe sur le territoire et avec les communes de Ceyreste, Cassis et La Ciotat.

Le Plan local de mobilité Littoral Sud Est

En 2022, différentes étapes se sont déroulées : diagnostic, identification d'enjeux et construction d'un plan d'action. L'élaboration du PLM a aussi donné lieu à une première phase de concertation. Ce premier PLM est aussi l'occasion d'élaborer une méthode de travail, dans l'équipe projet avec la Métropole, mais aussi avec les communes, les partenaires publics et en vue des concertations. Cette méthode s'appuie sur la trame générale du Plan de Mobilité, adaptée à un contexte spécifique (les enjeux de loisirs et de tourisme par exemple) et un plus grand niveau de détail. L'approbation du PLM Cassis-La Ciotat-Ceyreste est prévue en 2023. #



Appui au Schéma départemental des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques

(IRVE)

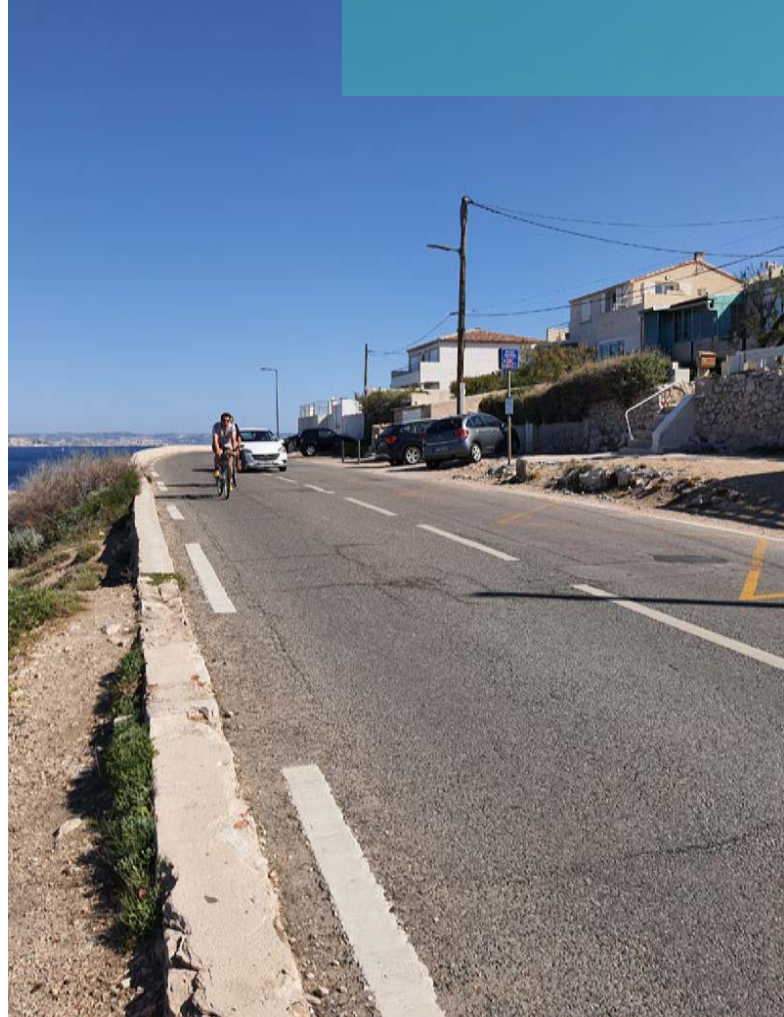
► Dans un marché automobile en profonde mutation, la mobilité confirme sa dynamique : près de 316 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables ont été immatriculés en 2021, soit une hausse de 62 % par rapport à 2020. Depuis 2019, les Bouches-du-Rhône est le premier département français en termes de ventes de véhicules électriques. Le besoin en infrastructures de recharge électrique (IRVE) est ainsi grandissant et leur nombre actuel ne suffit pas à répondre à la demande des usagers de cette nouvelle forme de mobilité.

C'est dans ce cadre, et incité par la loi d'Orientation des Mobilités, que le Schéma des infrastructures des recharges électriques a été réalisé. Il s'applique sur l'ensemble des IRVE ouvertes au public, qu'elles soient installées sur du foncier public ou privé.

Diagnostiquer l'existant, analyser les besoins, développer une stratégie territoriale, mettre en œuvre un plan d'actions sous trois ans, tels sont les grands axes du schéma. Le SDIRVE des Bouches-du-Rhône s'est attaché à concerter tous les acteurs de la mobilité : État, Région, collectivités territoriales, usagers, gestionnaires de réseaux, aménageurs, bailleurs sociaux... afin de garantir une véritable cohérence territoriale de ces infrastructures. 🌱



► L'accès au Littoral sud de Marseille, de la Pointe Rouge à Callegongue, subit une congestion routière de plus en plus importante et récurrente. L'Agam a réalisé plusieurs études pour améliorer l'accessibilité à ces quartiers marseillais (2010, 2014, 2016), en particulier dans le but d'accompagner la création du Parc National des Calanques.



Améliorer l'accessibilité du littoral sud



L'enjeu en 2022 était de structurer un plan d'action opérationnel, partagé entre tous les acteurs concernés : Ville de Marseille et mairie de secteur, Métropole, Parc national, État... Dans ce but, l'Agam a animé onze ateliers de travail. Différents thèmes y ont été traités : parking-relais, réduction du stationnement dangereux, développement du vélo et des transports en communs, protection des espaces naturels, faisabilité et opportunité d'un contrôle d'accès.

Les propositions qui en découlent s'appuient sur les nouvelles méthodes de transformation expérimentées à l'occasion de la Covid-19 : urbanisme transitoire, organisation d'évènements pour transformer les usages... #

Appui à la mise en œuvre du programme européen "100 villes neutres en carbone"

➤ En 2022, l'Agam a accompagné la Ville de Marseille et la Métropole pour le déploiement du programme du Label européen "100 villes neutres en carbone" : objectif net de zéro émission carbone à Marseille d'ici 2030. L'Agam – en tant qu'acteur partenarial incontournable des politiques locales – a fourni un appui technique à deux commissions stratégiques : "Mobilité" et "Nature en ville". À travers une aide à l'évaluation (bilan carbone), à la cohérence et la priorisation des projets, l'Agence a alimenté la mise en œuvre d'un "Contrat de ville climatique" partagé entre collectivités et partenaires (Ville de Marseille, Métropole, Région, État, Euroméditerranée...).

Concernant la mobilité, les travaux ont participé à identifier les principaux leviers pour atteindre la neutralité : déplacements de moyenne et longue distance, flux entre grands secteurs hors centre-ville... À propos de la nature en ville, l'Agam a fourni conseils, animation et ressources à la Commission, puis a préparé une cartographie partagée du plan de renaturation 2030. Ces travaux, participent concrètement, à leur échelle, à concevoir le visage résilient et inclusif de la ville de demain. #



➤ En 2022, l'Agam a poursuivi les travaux urbanisme-santé dans le cadre du PLUi de Marseille-Provence, déclinés en deux volets principaux :

- élaboration d'une mesure préventive d'évitement des établissements sensibles en bordure de zone surexposée aux pollutions et nuisances sonores (autoroutes). Avec les équipes techniques de la Métropole (Planification & Écologie urbaine), et en concertation avec les communes (notamment la Ville de Marseille) et les partenaires (Agence Régionale de Santé et AtmoSUD), la mesure a consisté à définir une zone de vigilance "Santé" de 150 m, en réinterrogeant certains projets inscrits au PLUi ;
- élaboration d'un volet n°3 de l'OAP thématique Nature en ville, Santé & Résilience entièrement consacré à la Santé. Il intègre non-seulement les mesures de prévention précédentes mais également des orientations en faveur du développement du bien-être (qualité des espaces libres), de l'activité physique (modes actifs) et de lutte contre les îlots de chaleur urbains.



En savoir + sur : www.agam.org

Urbanisme & Santé

Avec cette amélioration de la prise en compte de la santé dans l'urbanisme, ces travaux sont représentatifs de la valeur ajoutée de l'Agence : innover, co-construire et être force de propositions dans l'élaboration des politiques publiques locales. #

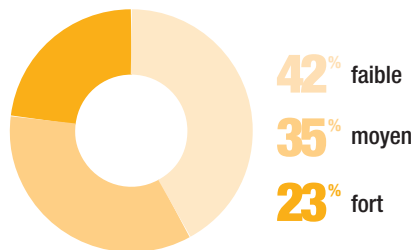




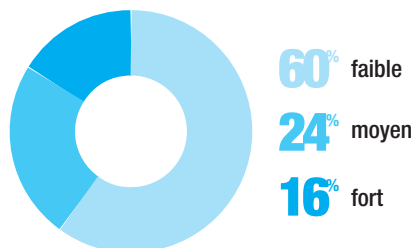
Identification du foncier favorable à la compensation écologique

➤ Tout projet d'aménagement peut générer des pertes nettes de biodiversité et nécessiter, en dernier recours, la mise en œuvre de mesures de compensation. Dans une logique d'anticipation et en accompagnement de l'élaboration de sa stratégie foncière, la Métropole Aix-Marseille-Provence a sollicité l'Agam pour identifier les parcelles pouvant faire l'objet de ces mesures, visant à générer un réel gain de biodiversité. L'analyse a porté sur le foncier public métropolitain, communal et départemental. Chaque parcelle a été qualifiée au sein d'une base de données SIG : richesse écologique, occupation des sols, protections environnementales, zonage des documents d'urbanisme... Ce foncier a ensuite été hiérarchisé sur la base de deux indicateurs de "potentiel écologique" et de "capacité de mobilisation foncière". Ce travail a vocation à être approfondi en 2023, en déclinant cette analyse sur le foncier public et privé compris dans les espaces naturels du territoire métropolitain. #

Potentiel écologique des parcelles publiques analysées



Capacité de mobilisation foncière des parcelles publiques analysées



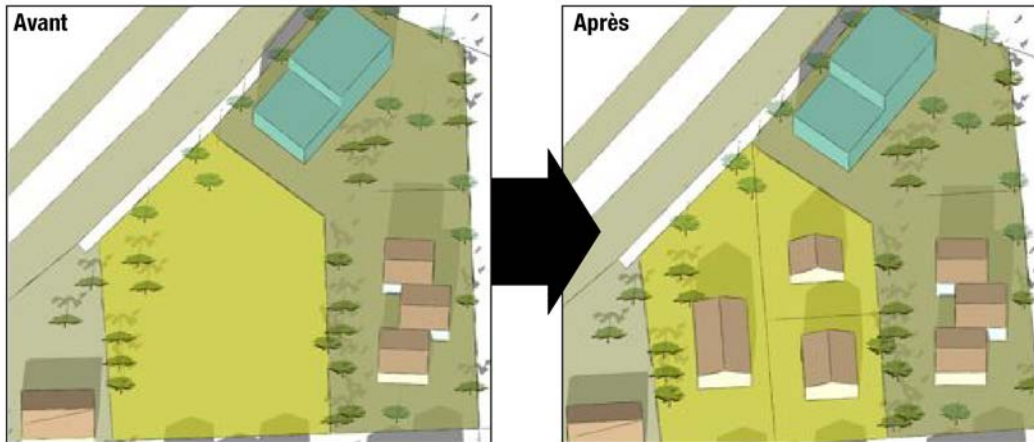
Sobriété foncière

» Le Plan d'Action Foncière Métropolitain a pour ambition de définir les orientations stratégiques de la politique foncière intercommunale, de manière transversale et anticipatrice au service de l'aménagement de l'espace métropolitain. L'Agam et l'Aupa accompagnent la démarche par un travail de recensement des ressources foncières du territoire afin d'alimenter l'Observatoire foncier métropolitain et les démarches de planification (SCoT et PLUi).

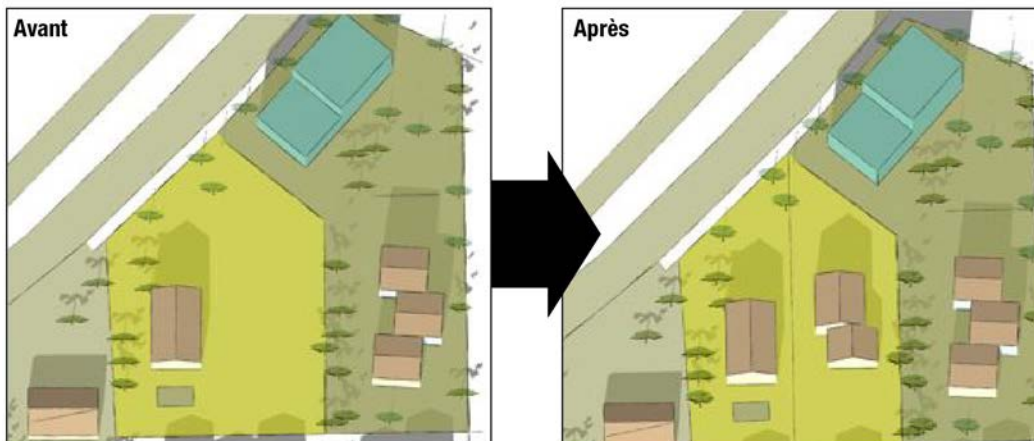
Cet appui a d'abord consisté à identifier des potentiels fonciers en dents creuses ou division parcellaire dans les zones U à vocation habitat en prenant en compte les règles des documents d'urbanisme, les protections environnementales et patrimoniales ainsi que les risques et les projets existants.

Un inventaire des friches dans les villes moyennes a ensuite débuté. Pour ce faire, des critères de sélection ont été retenus à partir des bases de données fiscales LOVAC et LOCAMVAC, comme une durée de la vacance supérieure à cinq ans et les vocations activité, habitat et mixte. Aux traitements SIG s'ajoutent une vérification terrain des sites identifiés puis des rencontres avec les communes pour parfaire l'analyse. 🌱

LA PARCELLE NUE OU "DENT CREUSE"



LA DIVISION PARCELLAIRE



L'ACTIVITÉ SECTORISÉE DE L'AGAM

Les contrats conduits en 2022 regroupent des missions pour la Région Sud-Paca, en réseau avec les autres agences d'urbanisme de la région, des expertises en "in-house" et des réflexions pour des communes non-membres de l'Agam.

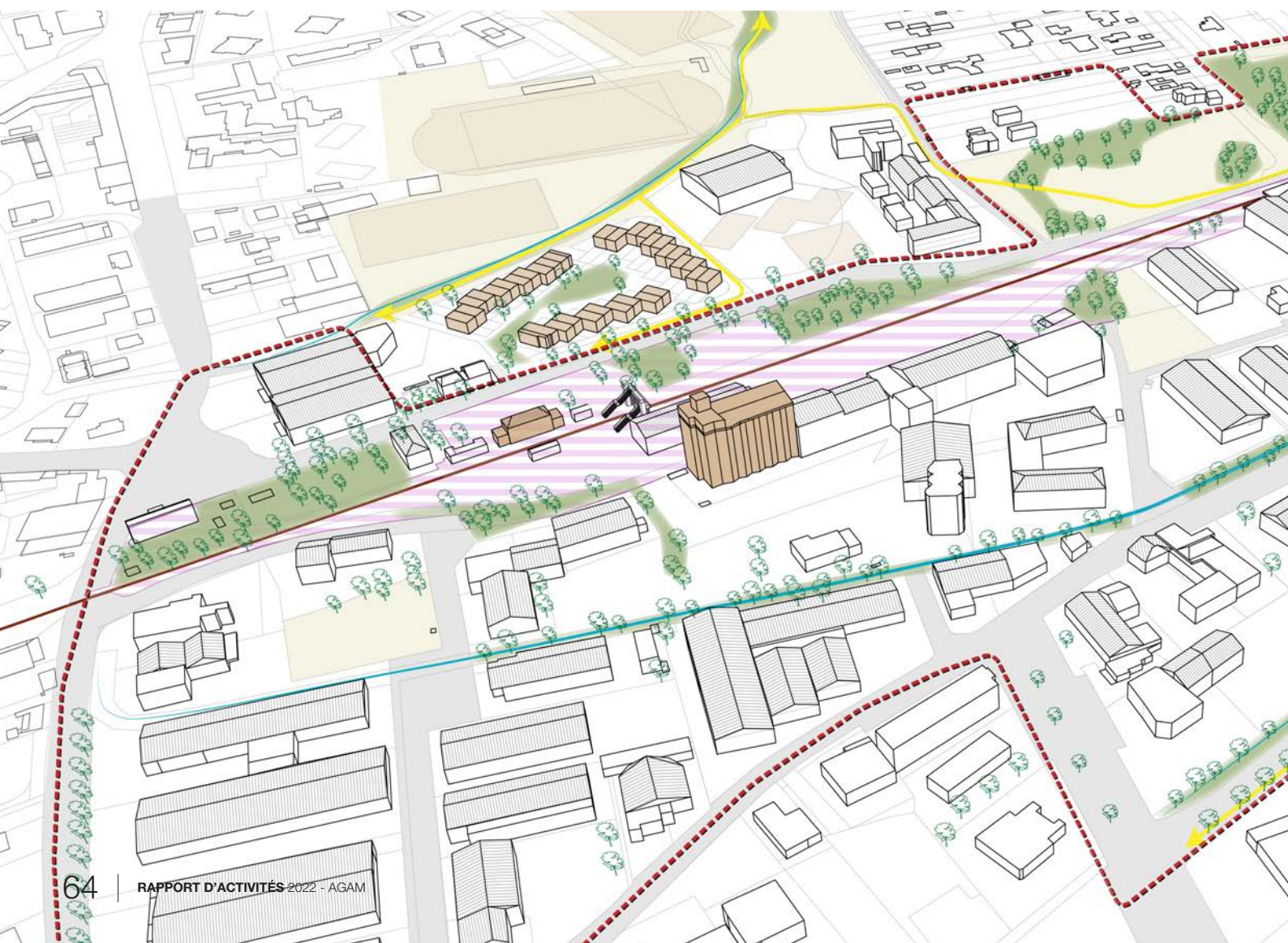
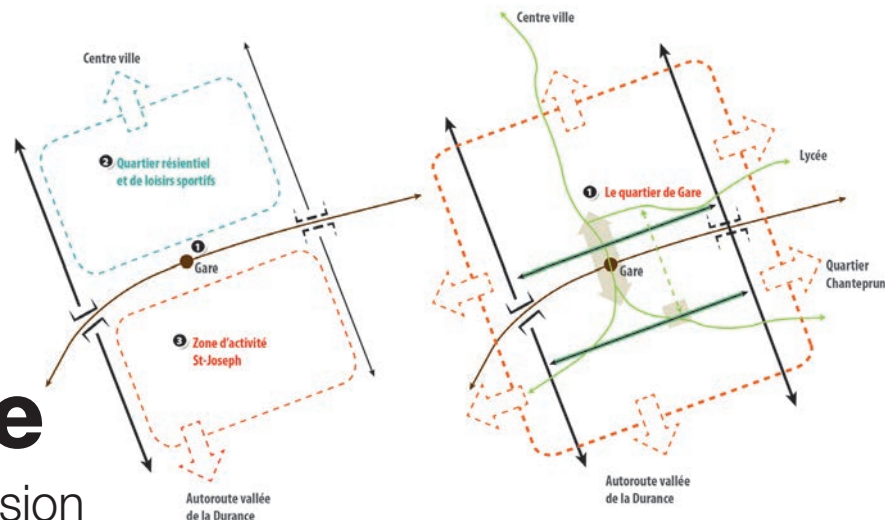
Ces prestations sont soumises à des cadres différents selon la nature du maître d'ouvrage, membre ou non-membre, qui reste seul bénéficiaire des résultats. Cette part minoritaire de l'activité de l'Agence permet de répondre à des besoins spécifiques et de faire connaître son ingénierie.

Manosque

Du contrat à l'adhésion

» Suite à une première sollicitation en 2020 par la ville de Manosque sur le quartier Chanteprunier, l'Agam a accompagné la commune dans sa réflexion sur le devenir de cette ancienne ZAC. En 2022, une seconde étude sur le "Quartier Gare Saint-Joseph" a été mandatée, portant sur la mutation d'une zone d'activités située en entrée de ville, en un futur quartier de gare.

Cette étude doit permettre la définition d'un plan d'aménagement à intégrer dans la prochaine modification du PLU. Forte de ces deux premières expériences réussies et au regard de l'intérêt manifeste pour l'activité de l'Agence et de son partenariat intéressant, la commune a souhaité adhérer à l'Agam. Bienvenue à ce nouveau membre !



LE POINT DE VUE DE...

Améliorer la circulation dans un espace très urbanisé, contraint par sa topographie, la présence d'un passage à niveau et par un trafic automobile très dense, est un des enjeux d'aménagement pour la ville de Manosque. Nous faire accompagner par l'Agam est pour nous le moyen de nous apporter toute l'expertise nécessaire dans nos projets d'aménagement.

C'est pour cela que l'agence nous appui sur un dossier majeur, à savoir la requalification du quartier de gare de Manosque qui s'inscrit dans la continuité de la définition de la zone de mixité fonctionnelle, identifiée dans notre PLU pour la zone économique Saint Joseph.

Cet ensemble urbain en pleine mutation nécessite une attention particulière. En quelques mots, l'objectif est de mieux organiser l'activité des différentes zones économiques en repositionnant l'activité industrielle en entrée de ville et en privilégiant les activités de service et d'artisanat à l'intérieur de la ville.

Le PLU, approuvé récemment, permet à l'Agam d'avoir un outil réglementaire à jour et adapté aux besoins de la commune.

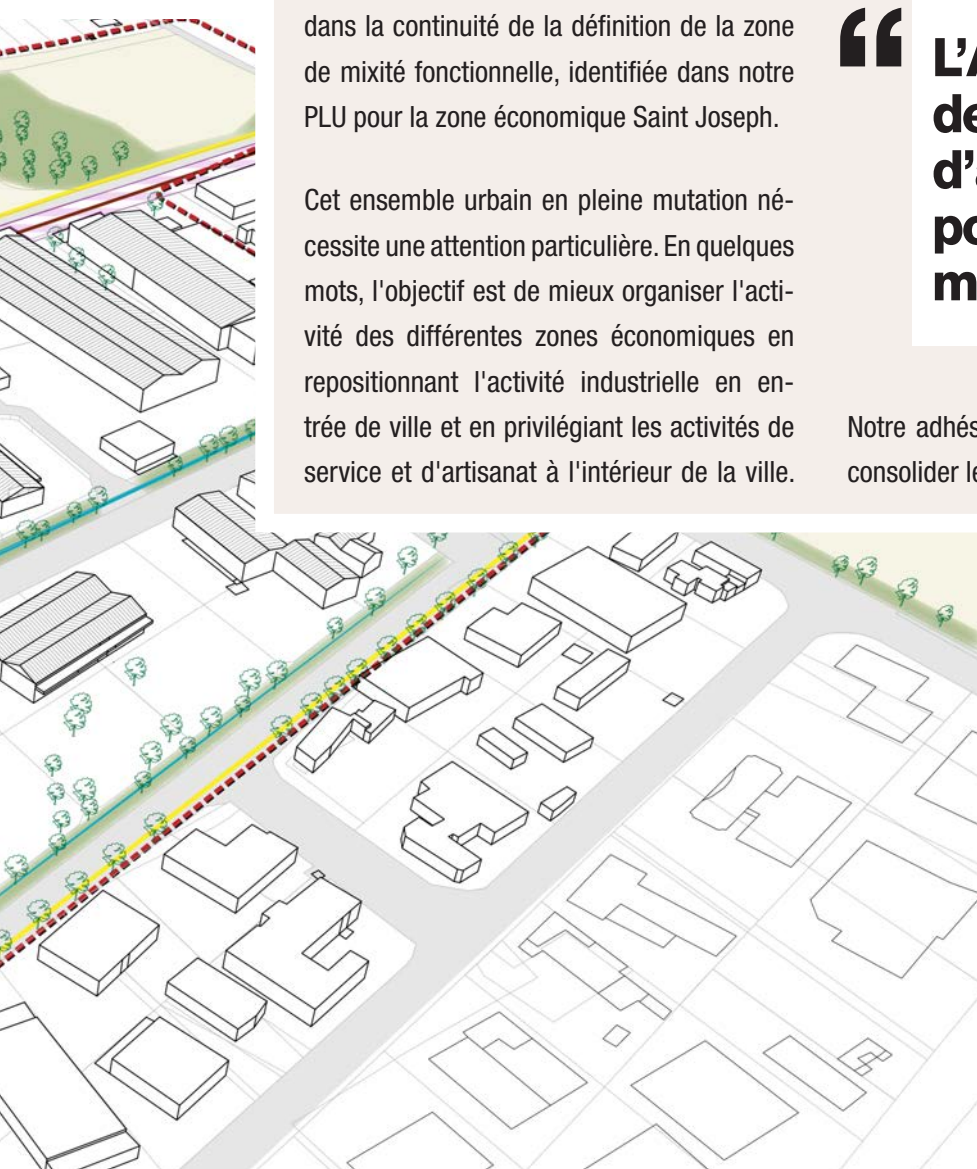
Accompagner et définir les aménagements les plus pertinents sont les raisons pour lesquelles nous sollicitons l'agence d'urbanisme, vrai atout pour les villes moyennes comme Manosque en tant que spécialiste de l'aménagement.



CAMILLE GALTIER
Maire de Manosque

“ L'Agam, outil de réflexion et d'accompagnement pour les villes moyennes ”

Notre adhésion récente à l'Agam permet de consolider le travail engagé ensemble.



Retrouvez toutes nos ressources sur :
www.agam.org





ANNEXES

LES PUBLICATIONS DE L'AGAM

PUBLICATIONS



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les chiffres clés de l'enseignement supérieur à Aix-Marseille-Provence



ENQUÊTE MOBILITÉ EMC²

Résultats de l'enquête mobilité EMC²



PETITES VILLES DE DEMAIN

Référentiel de bonnes pratiques pour les Petites Villes de Demain



CAHIERS PROSPECTIFS DU PARTENARIAT RÉGION ET AGENCES D'URBANISME

Capacité alimentaire, agricole et retour au local



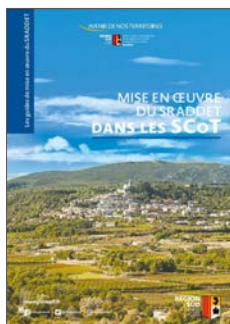
CAHIERS PROSPECTIFS DU PARTENARIAT RÉGION ET AGENCES D'URBANISME

Demain, un nouvel exode urbain ? Quel modèle de développement pour les territoires "ruraux" et "périurbains" ?



CAHIERS PROSPECTIFS DU PARTENARIAT RÉGION ET AGENCES D'URBANISME

Vivre en ville à l'heure épidémique : la ville peut-elle rester attractive ? À quelles conditions ?



GUIDE SRADDET

Mise en œuvre du SRADDET dans les SCoT

OUTILS NUMÉRIQUES



MARSEILLE PAR QUARTIER

Dernières données des 111 quartiers de Marseille : population, logement, activité, formation



OUTIL CARTOGRAPHIQUE ARIEL

Outil cartographique permettant d'extraire une partie du fichier Sirene sous la forme de tableau (fichier CSV) ou de couche SIG (fichier GeoJSON)



CARTOTHÈQUE

Cette rubrique permet de mettre en ligne des cartes issues de nos publications et études. Elles sont classées par thématique



PHOTOTHÈQUE

Cette rubrique permet de mettre en ligne des photos issues de nos publications et études.



DATA COMMUNES

Dernières données et publications Agam sur les communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence



DYNAMIQUES URBAINES

Outil cartographique d'aide à la décision qui permet de visualiser des couches urbaines sur le territoire métropolitain, classées par thématique afin d'en connaître les dynamiques



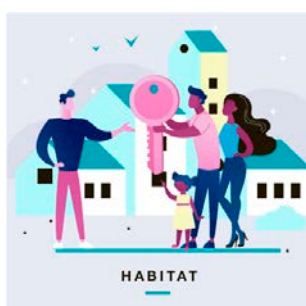
TABLEAUX DE BORD CONJONCTURE

Outil de présentation et d'observation des dynamiques économiques tels que l'emploi, le chômage ou la création d'entreprises par trimestre



TABLEAUX DE BORD SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Outil de présentation et de comparaison des données sur l'emploi et la population active des territoires de la Région Sud et leurs évolutions



TABLEAUX DE BORD HABITAT

Outil de comparaison des données du parc de logements, son occupation, sa composante sociale et les dynamiques immobilières des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence



TABLEAUX DE BORD DEMANDEURS D'EMPLOIS

Outil de présentation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi détaillé par la répartition homme/femme, l'âge et la durée d'inscription sur les communes des Bouches-du-Rhône



TABLEAUX DE BORD ÉCONOMIE

Outil de présentation et de comparaison des données sur l'emploi et la population active des territoires de la Région Sud et leurs évolutions.



TABLEAUX DE BORD QPV

Outil de présentation des quartiers prioritaires de la Politique de la ville détaillé selon la population, le logement, la scolarisation, la formation, les revenus et l'emploi sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

RÉSEAU FNAU



TRAITS D'AGENCES
Logistique : des grands corridors au dernier kilomètre



TRAITS D'AGENCES
Embarquement immédiat pour le changement



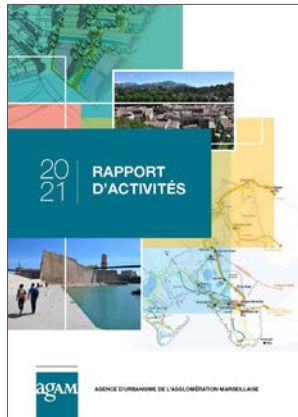
LES DOSSIERS DE LA FNAU
Repenser les écosystèmes par la planification

DÉCRYPTAGE RÉGLEMENTAIRE



LOI 3DS
Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique locale

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS



**RAPPORT
D'ACTIVITÉS 2021**



**PROGRAMME
DE TRAVAIL 2022**

20
22

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Document approuvé lors
de l'Assemblée générale du 01-06-2023



agAM

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

JUIN 2023